# METHODOLOGIE ET GRILLE D'EVALUATION

# D'UN AUDIT CLINIQUE EN HYGIENE HOSPITALIERE

# A PARTIR DES « 100 RECOMMANDATIONS »

# **DU COMITE TECHNIQUE**

# **DES INFECTIONS NOSOCOMIALES**

Philippe GASPARD

Pharmacien des hôpitaux C.H. Rouffach 68250 Rouffach

# **Philippe NOIRIEL**

Pharmacien des hôpitaux C.H. Rouffach 68250 Rouffach

# **Stéphane GAYET**

Médecin coordonnateur CCLIN-EST 67000 Strasbourg

#### **GLOSSAIRE**

AES: Accident d'Exposition au Sang

ARH: Agence Régionale de l'Hospitalisation

**BMR**: Bactéries Multi-Résistantes

C.M.: Correspondant Médical

C.P.: Correspondant Para-médical

**CCLIN**: Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales

**CLIN**: Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

CME: Commission Médicale d'Etablissement

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**DDASS**: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

EOH: Equipe Opérationnelle d'Hygiène

F.S.: Formation Spécifique

ISO: Infection du Site Opératoire

IUN: Infections Urinaires Nosocomiales

**LIN**: Lutte contre les Infections Nosocomiales

P.A.: Programme d'Activités

P.F.C.: Plan de Formation Continue

R.A.: Rapport d'Activités

SSO: Surveillance du Site Opératoire

# Remerciements pour l'aide ou la participation à ce travail :

- L'HOPITAL DE L'AVISON et son directeur
- L'ensemble du personnel. HOPITAL DE L'AVISON
- Madame Mougeolle (surveillante chef), HOPITAL DE L'AVISON.
- Mademoiselle Goepfert (qualiticienne), HOPITAL DE L'AVISON

# **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION	4
1 MATERIEL ET METHODE	6
1.1 Définition de l'étendue de l'étude	6
1.2 Elaboration de la grille d'évaluation	6
1.2.1 Codification des données	6 7
1.2.2 Intitulé du critère analysé	7
1.2.3 Modalités de réponse aux critères	
1.2.3.1 définition de l'état de la situation	7
1.2.3.2 définition de la dynamique animant la recommandation	8
1.2.3.3 définition du niveau de priorité de la recommandation	9
1.2.4 Remarques et/ou suggestions	10
1.3 Méthode de mesure et de recueil des données	10
1.4 Analyse de données	11
1.4.1 Analyse par filtres à partir des codes d'identification	11
1.4.2 Analyse par filtres à partir des résultats	12
1.4.2.1 définition des points forts	13
1.4.2.2 définition des points faibles	13
1.4.2.3 expression des résultats	13
1.4.3 conclusion	13
1.5 Analyse et présentation des résultats	14
1.6 définition et développement des actions correctrices	14
1.7 Evaluation des actions entreprises	15
1.8 Conclusion	15
2 BIBLIOGRAPHIE	16
3 GRILLE D'EVALUATION	18

#### INTRODUCTION

La prévention des infections nosocomiales devient une priorité de part leur coût mais également du fait de leur impact psychologique négatif sur le patient qui vient se faire soigner à l'hôpital (Charvet-Prostat et al., 1998).

L'industrie et les services ont déjà développé des stratégies d'amélioration de la qualité depuis les années 70 et 80 (Leclet et Vilcot, 2000, Roy, 2001). Dans le même esprit, les établissements de santé doivent développer une politique de qualité des soins (HOPE, 2000).

A l'hôpital, l'application des expériences industrielles nécessite une adaptation à la spécificité des soins, à l'activité des cliniciens et aux différentes réglementations nationales et européennes (Czernichow et al., 2001). Cependant, les définitions générales sont utilisées et correspondent à la norme ISO 8402 et à la nouvelle norme ISO 9000 (version 2000) qui définissent la qualité comme « l'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confère l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites ».

A partir de cette définition, l'expérience française de l'ANAES<sup>(1)</sup> (1999) a pour objectifs de développer une approche centrée sur le patient et sur le processus de prise en charge. La qualité est donc destinée à des clients dont le patient est le premier bénéficiaire des soins et des services.

Pour atteindre cet objectif, *l'ANAES*<sup>(1)</sup> (1999) propose 4 directions possibles adaptables suivant les circonstances :

- *le contrôle qualité* qui est une évaluation des pratiques professionnelles par rapport à des critères explicites et déterminés, c'est cette approche que nous utiliserons avec la technique de l'audit clinique pour évaluer les pratiques en hygiène hospitalière de l'hôpital de l'Avison en nous référant au guide des 100 recommandations en hygiène hospitalière (1999).
- *l'assurance qualité* qui est définie comme « l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée qu'un produit ou service satisfera aux exigences données relatives à la qualité (définition normalisée ISO 8402), cette démarche est principalement adaptable dans les domaines de la gestion des risques (transfusion, stérilisation, désinfection...) ou dans des domaines satellites des soins (restauration, lingeries...).
- *l'amélioration continue de la qualité* qui est une démarche qualité progressive incluant le management participatif, cette démarche introduit un changement dans l'organisation de toute la structure en privilégiant une approche transversale avec une définition des processus. L'implication des professionnels dans l'analyse du déroulement des activités favorise l'acceptabilité des améliorations.
- *le management total de la qualité* qui est encore à un stade expérimental au niveau hospitalier a pour objectif d'étendre et de généraliser la logique d'amélioration continue de la qualité à l'ensemble de la structure en intégrant les

exigences relatives à la qualité de tous les clients et fournisseurs mais également le coût d'obtention de la qualité comme outil de gestion.

De plus, *l'ANAES*<sup>(2)</sup> (1999) développe la procédure d'accréditation visant à s'assurer que les établissements de santé développent une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins délivrés aux patients. Cette procédure comprend une évaluation ainsi que la formulation de recommandations quand l'établissement ne répond pas aux critères définis dans le référentiel.

Dans cette démarche, l'ANAES a intégré la prévention des risques sanitaires au niveau des référentiels « gestion de la qualité et prévention des risques » (QPR), « vigilances sanitaires et sécurité transfusionnelle » (VST) et « surveillance, prévention et contrôle du risque infectieux » (SPI) (ANAES<sup>(2)</sup>, 1999).

En complément de ces différentes approches, l'ANES<sup>(3)</sup> (2000) édite un document de synthèse « Méthodes et Outils des démarches qualité pour les établissements de santé » visant à mettre à la disposition des professionnels de santé les principaux outils utilisables dans le développement d'une démarche qualité.

Un outil qui a semblé approprié pour réaliser ce travail est l'audit clinique. Cette technique permet l'évaluation des pratiques et par l'intermédiaire des actions de correction à mettre en place, l'initiation d'une démarche d'amélioration de la qualité des soins. L'ensemble de cette démarche doit donner au CLIN les moyens d'un développement d'une véritable politique qualité au niveau de l'hygiène.

Les 6 étapes de l'audit sont celles définies par l'ANAES<sup>(4)</sup> (1999) :

- choix du thème et initialiser l'étude,
- choix des critères et élaboration d'une grille à partir d'un référentiel,
- choix de la méthode de mesure : observation directe, interview, auto- évaluation.
- recueil des données.
- analyse des résultats et mise en forme.
- planification des actions d'amélioration et mise en œuvre du suivi.

Cet outil est très largement utilisé dans de nombreux hôpitaux et pour de multiples usages (ANAES<sup>(5)</sup>, 1999, C.CLIN-Ouest, 1999, C.CLIN-Sud-Ouest, 2000 et 2001, El Khaïli, 2001, Mariani, 2001).

Pour le choix du thème et des critères, il a semblé important de travailler avec un outil qui permette une analyse exhaustive et globale dans le domaine de l'hygiène. De plus, les données et les références utilisées devaient déjà être validées par les organismes de référence en matière de lutte contre les infections nosocomiales. Le fascicule du comité technique des infections nosocomiales « 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales » (CTIN, 1999) répondait à ces 2 critères et il a donc été retenu pour la réalisation de notre audit avec la nécessité d'atteindre les objectifs suivants :

- l'évaluation des pratiques de l'établissement : en effet, il est important de s'assurer de la cohérence des mesures déjà en place et de connaître le niveau d'adéquation par rapport aux recommandations de référence,
- *l'amélioration du niveau des pratiques* avec l'élaboration, la planification et la mise en place des mesures correctrices,
- l'initiation d'une démarche générale d'amélioration de la qualité en vue de l'accréditation: ce travail à partir des 100 recommandations permettra d'apporter des points précis pour l'auto-évaluation de l'accréditation, de plus les résultats obtenus et les actions correctrices mises en place seront également des points positifs pour cette démarche qualité,
- *l'information et la formation du personnel de l'établissement* : la conduite de l'audit, la diffusion des résultats et la mise en place des actions correctrices doivent faire l'objet d'une implication maximale des agents concernés.

#### 1 MATERIEL ET METHODE

#### 1.1 Définition de l'étendue de l'étude

L'étude nécessite de définir les services ou le type d'établissement qui feront l'objet de l'étude. Les principales caractéristiques seront retenues et présentées afin de réaliser une analyse précise en fonction du type de l'hôpital.

## 1.2 Elaboration de la grille d'évaluation

Ce travail prend pour base le recueil élaboré par le Comité Technique National des Infections Nosocomiales : « 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales » (CTIN, 1999).

Ce document est composé de 19 chapitres, qui sont eux même divisés en recommandations. Le nombre total de recommandations pour tout le document est de 100. Le document complet est présenté à la fin de ce document dans la partie : grille d'évaluation.

Pour bien préciser les informations et dans le cadre d'une analyse informatisée des données, la grille d'évaluation a été créée en conservant la structure globale des chapitres et des recommandations.

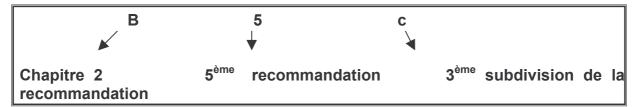
#### 1.2.1 Codification des données

Ces codes ont été créés pour réaliser l'analyse informatique des données recueillies. Ils permettront l'utilisation de la fonction de sélection de la base de données d'Excel®, ainsi, il sera possible d'étudier par ces systèmes de filtre, les différentes recommandations ou chapitres indépendamment les uns des autres ou de manière globale.

- Une *lettre majuscule de A à S reprend les 19 chapitres* des 100 recommandations,

- Pour chaque chapitre, cette lettre est suivie d'un chiffre de 1 à 100 reprenant les sous-chapitres répertoriés dans le document (correspondant aux 100 recommandations),
- Enfin, des subdivisions créées au sein des sous-chapitres sont identifiées par *une lettre minuscule attribuée par ordre chronologique* (comprise entre a et z)

Exemple: On obtient des codes de type:



Ces codes ont fait l'objet d'une préparation et sont déjà notés sur les imprimés à remplir.

## 1.2.2 Intitulé du critère analysé

L'intitulé correspond au contenu du document des 100 recommandations mis en forme pour permettre son utilisation dans le cadre d'un audit clinique. Il s'agit donc de phrases courtes, affirmatives qui permettront d'évaluer le niveau de mise en place des différentes recommandations dans l'établissement. **578 critères ont été formulés** (phrases courtes et affirmatives).

Comme pour les codes, ces informations sont déjà consignées sur les grilles.

#### 1.2.3 Modalités de réponse aux critères

Après la définition des modalités de codification des données pour permettre l'analyse informatique et le choix des intitulés des critères à partir des 100 recommandations, trois paramètres sont retenus pour l'évaluation :

- le niveau d'application des recommandations (état de la situation ou existant),
- la dynamique animant les recommandations
- le degré de priorité pour l'élaboration d'un calendrier des actions à mettre en place.

Pour définir chacun de ces 3 paramètres, il sera utilisé un système de notation avec 5 possibilités :

- note maximale: 4
- notes intermédiaires : 3 et 2
- note la plus faible : 1
- Non applicable dans le service ou l'établissement : NA

Ce système de notation sera développé et précisé pour chaque paramètre.

## 1.2.3.1 définition de l'état de la situation

L'état de la situation doit donner un aperçu du niveau d'application des pratiques recommandées par le CTIN.

Les éléments de notation pour l'évaluation sont présentés dans le schéma n° 2.

# SUIVANT LA VALEUR CHOISIE, L'ETABLISSEMENT SATISFAIT A LA RECOMMANDATION :

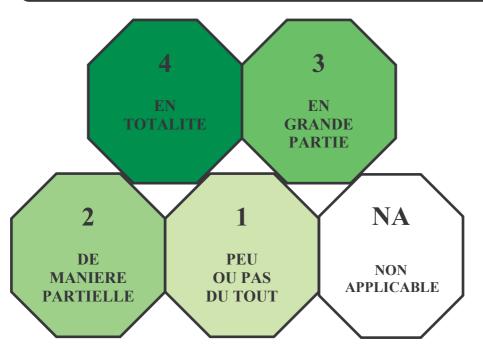


Schéma n° 2 : Eléments de notation pour définir l'état de la situation

A ce niveau, une part d'appréciation intervient dans l'attribution de la note car il n'est pas toujours possible de parfaitement définir le niveau d'application atteint pour les recommandations.

Cependant, le fait de donner quatre possibilités permet d'avoir un éventail suffisant pour décrire le mieux possible la situation à analyser.

#### 1.2.3.2 définitions de la dynamique animant la recommandation

A ce niveau, l'objectif est d'évaluer le mode d'évolution de la situation actuelle pour les différentes recommandations étudiées.

Les éléments de notation pour l'évaluation sont présentés dans le schéma n° 3. Pour ce stade de l'audit, quelques informations supplémentaires sont nécessaires pour bien utiliser cette échelle d'évaluation.

- **Note 4**: les dynamiques 2 et 3 (mise en place avec évaluation) ont déjà été appliquées. De plus, une politique d'amélioration continue de la qualité est développée.
- **Note 3** : les recommandations sont ou ont été appliquées et elles ont été évaluées pour contrôler la pertinence, la rigueur et l'efficacité de cette mise en place.
- **Note 2** : un travail de mise en place ou d'évolution vers les recommandations est en cours ou a été développé.
- **Note 1**: les recommandations ne font pas et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion, d'une évaluation ou d'un travail visant à promouvoir les pratiques recommandées.
- NA: les recommandations ne sont pas applicables à l'établissement ou au service.

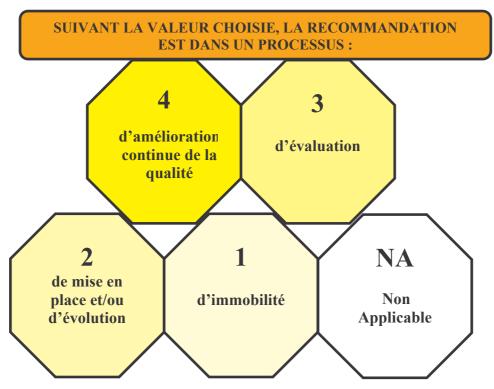


Schéma n° 3 : Eléments de notation pour définir la dynamique de la situation

## 1.2.3.3 définition du niveau de priorité de la recommandation

A ce stade de l'étude, il s'agit de définir des priorités pour la suite du travail. Comme précédemment, un éventail de 5 possibilités est proposé aux personnes réalisant l'audit clinique.

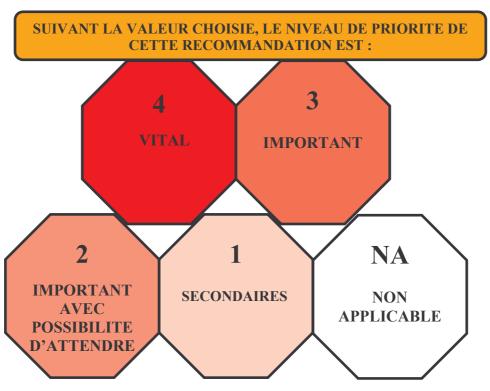


Schéma n° 4 : Eléments de notation pour définir le niveau de priorité

Les informations supplémentaires nécessaires pour bien utiliser cette échelle d'évaluation sont les suivantes :

- **Note 4**: les recommandations ont fait preuves de leur efficacité et la non application peut entraîner des risques graves, très graves et même mortels. Ces recommandations sont donc à intégrer dans une stratégie à très court terme avec des délais de 1 à 3 mois.
- **Note 3**: les recommandations ont fait preuve de leur efficacité et la non application peut entraîner des risques graves ou très graves, sans cependant être mortels. Ces recommandations sont donc à intégrer dans une stratégie à court terme avec des délais relativement réduits (3 à 6 mois).
- **Note 2** : les recommandations ont fait preuve de leur efficacité et la non application ne peut entraîner des risques graves, très graves ou mortels. Il peut s'agir également de domaines ou d'activités secondaires pour l'établissement. Ces recommandations tout en étant importantes peuvent donc attendre et intégrer un niveau de stratégie à long terme.
- **Note 1**: les risques inhérents à ces recommandations ne peuvent entraîner de conséquences graves ou très graves. Il s'agit de recommandations pour des pratiques conseillées mais elles n'ont pas toujours fait preuve d'une efficacité sur la réduction des infections nosocomiales. De plus, elles ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ces recommandations sont donc considérées comme secondaires dans la stratégie à mettre en place.

**NA**: les recommandations ne sont pas applicables à l'établissement ou au service.

## 1.2.4 Remarques et/ou suggestions

A ce niveau, un espace est réservé où des commentaires supplémentaires peuvent être ajoutés, ils apporteront un complément d'information pour l'analyse de la situation ainsi que pour les décisions d'actions préventives et correctives à développer.

#### 1.3 Méthode de mesure et de recueil des données

Afin de coordonner les différentes activités de l'établissement, il est possible d'intégrer ce travail dans la dynamique de préparation à l'accréditation. Cette évaluation peut donc entrer dans le travail du groupe qui doit participer à l'analyse du référentiel SPI (surveillance, prévention et contrôle du risque infectieux).

De plus, les groupes constitués pour cette démarche d'évaluation ont pour objectif de faire participer l'ensemble de la structure, ils fournissent donc une garantie de représentativité quant à leur composition. Ce type d'organisation permet donc d'impliquer tous les agents médicaux, paramédicaux et techniques et ainsi d'initier un début de démarche qualité incluant le management participatif.

Un ou plusieurs groupes de base sont constitués, ils sont composés de : 1 ou 2 infirmières, 2 aides soignantes, la responsable des services de soins infirmiers, 1 qualiticienne, 1 pharmacien et président du CLIN. Pour chaque catégorie, il faut vérifier que chaque service sanitaire concerné a une personne pour le représenter. De plus, la composition peut varier suivant l'activité des services.

A ce noyau est intégré pour des points particuliers : 1 médecin de l'hôpital et le médecin du travail, 1 agent de service, la responsable du service de lingerie, 1

personnel des services techniques, 1 personnel de cuisine, 1 kinésithérapeute, le responsable du service de formation et 1 personnel des services économiques. Le détail des groupes est présenté dans le tableau II.

Référence chapitre	intitulé du chapitre	Participants		
Α	Organisation du travail du CLIN	groupes de base		
В	Politique de formation	groupes de base et responsable service de formation		
С	Définition des infections nosocomiales	groupes de base		
D	Surveillance des infections nosocomiales	groupes de base		
Е	Mode d'identification des infections nosocomiales	groupes de base		
F	Méthode de calcul des taux	groupes de base		
G	Analyse et maîtrise d'une épidémie hospitalière	groupes de base		
Н	Surveillance de la résistance aux antibiotiques	laboratoire		
Ι	Fiches techniques sur les soins et l'environnement	groupes de base + agents techniques + agent de service + lingerie + économat groupes de base + agents techniques + agent de service + lingerie + économat		
J	Hygiène de l'environnement hospitalier			
K	Mesure d'isolement	groupes de base + kinésithérapeute		
L	Protection des AES et liquides biologiques	groupes de base + médecin du travail		
М	Prévision de la diffusion des BMR	groupes de base + kinésithérapeute		
N	: Prévention des infections du site opératoire	non concerné		
0	Prévention des infections urinaires	groupes de base		
Р	Prévention des infections respiratoires nosocomiales	groupes de base + kinésithérapeute		
Q	Prévention des infections liées aux cathéters	groupes de base		
R	Prévention des infections nosocomiales chez les personnes âgées	groupes de base + kinésithérapeute		
S	Prévention des infections nosocomiales en pédiatrie	non concerné		

Tableau II : composition des groupes pour les différents chapitres

Dans la pratique, l'organisation peut être développée par le groupe qualité de l'établissement, les groupes peuvent se partager l'analyse des différents chapitres et ils se réunissent pendant des séances de 1 heure jusqu'à ce que l'ensemble du manuel des 100 recommandations ait fait l'objet de l'audit.

Le mode de recueil de l'information retenu est celui de l'interview du personnel faisant partie des groupes d'évaluation à partir des questionnaires d'évaluation.

La saisie des données sera effectuée par le président du CLIN ou un cadre en hygiène qui en appréciera la validité et la cohérence à ce moment. En cas de réponse posant des problèmes, une analyse sera de nouveau établie pour ces points particuliers par le groupe de travail.

#### 1.4 Analyse de données

Cette étape est également réalisée par le président du CLIN ou le cadre en hygiène. Les informations obtenues seront traitées par le tableur Excel. Deux types d'analyse seront développés :

- La sélection à l'aide de la fonction de filtrage de certaines informations, les critères retenus sont les codes d'identification et les résultats

- *La réalisation de calculs* à partir des notes attribuées (utilisées comme variables quantitatives) : cette approche sera utilisée après l'utilisation des filtres sélectionnant les codes d'identification.

### 1.4.1 Analyse par filtres à partir des codes d'identification

Ces codes permettront de sélectionner les informations suivant les thèmes regroupés dans les 19 chapitres des 100 recommandations (lettres de A à S) mais également suivant certaines recommandations (chiffres de 1 à 100),

Par cet intermédiaire, l'analyse par Excel permettra donc :

\*une étude individuelle par recommandation

\*une analyse globale pour chaque chapitre

\*une analyse globale pour I 'ensemble des

100 recommandations (non utilisée dans cette étude).

A partir de ces sélections d'information, et pour les 3 paramètres étudiés (état de la situation, dynamique et niveau de priorité), l'activité sera analysée en effectuant un certain nombre de calcul à partir des notes attribuées (tableau III) :

Note moyenne	Modes de calcul
Par recommandation	Somme des notes pour chaque critère de la recommandation/ nombre de critères
Par chapitre	Somme des notes pour chaque critère du chapitre/ nombre de critères
Pour l'ensemble des recommandations	Somme des notes pour tous les critères du manuel/ nombre de critères

Tableau III : Calcul des différents paramètres

Cette approche donne une vision globale de la situation et permet d'évaluer les points forts et les points faibles de la politique de lutte contre les infections nosocomiales.

#### 1.4.2 Analyse par filtres à partir des résultats

Cette deuxième approche prend comme base de travail les résultats obtenus pour les 3 paramètres étudiés (état de la situation, dynamique et niveau de priorité), elle précise les informations précédentes et permet la définition d'un plan d'action.

Sur les 3 paramètres étudiés, seulement 2 sont utilisés comme critères de sélection : le niveau de priorité et l'existant, la dynamique n'est utilisée que comme information accessoire.

Il est alors possible de construire le tableau de consultation suivant (tableau IV).

Au vu du tableau, nous obtenons 2 types d'informations suivant la consultation du tableur : points forts ou points faibles.

		NIVEAU D'APPLICATION								
		4	3	2	1					
	4	Points forts	Points forts	Points faibles	Points faibles					
NIVEAU DE	3	Points forts	Points forts	Points faibles	Points faibles					
PRIORITE	2	Points forts	Points forts	Points faibles	Points faibles					
	1	Points forts	Points forts	Points faibles	Points faibles					

Tableau IV : tableau de consultation des données

#### 1.4.2.1 Définition des points forts

Dans cette analyse, nous rencontrons les activités avec un niveau de priorité (4,3,2,1) qui présentent un haut niveau de réalisation (4 et 3) et ce quelle que soit la dynamique (4,3,2,1)

La consultation se fait en 2 temps pour bien séparer les recommandations à caractère vital et important, de celles à caractère secondaire :

- niveau de priorité 4 et 3 et existant de niveau 4 et 3
- niveau de priorité 2 et 1 et existant de niveau 4 et 3

## 1.4.2.2 Définition des points faibles

Dans ce cas de figure, nous sélectionnons les activités avec un niveau de priorité (4,3,2,1) qui présentent un niveau faible ou très moyen de réalisation (2 et 1) et ce quelle que soit la dynamique (4,3,2,1).

Comme précédemment, la consultation se fait en 2 temps pour bien séparer les recommandations à caractère vital et important, de celles à caractère secondaire :

- niveau de priorité 4 et 3 et existant de niveau 2 et 1
- niveau de priorité 2 et 1 et existant de niveau 2 et 1

## 1.4.2.3 Expression des résultats

A partir de ces différents filtres, et pour les 3 niveaux de codage précédents (étude individuelle par recommandation, analyse globale pour chaque chapitre ou pour l'ensemble des 100 recommandations), nous pouvons rendre les résultats suivants :

- points forts/points faibles par recommandation,
- points forts/points faibles par chapitre,
- points forts/points faibles pour l'ensemble du guide.

#### 1.4.3 Conclusion

L'ensemble de cette approche donne une vision relativement complète de la situation par rapport aux recommandations présentées par le CTIN.

Dans le cadre de ce travail, après la définition des points forts, il est important de ce focaliser sur l'analyse des points faibles pour élaborer un ensemble de mesures correctrices visant à répondre aux critères définis par le manuel des 100 recommandations.

## 1.5 Analyse et présentation des résultats

A partir des données analysées, *le président du CLIN ou le cadre en hygiène établissent une synthèse* et la présentent à l'ensemble des personnes participant aux groupes de base.

Cette synthèse fait ensuite l'objet d'une révision par les groupes pour établir le niveau de cohérence par rapport aux réalités de l'établissement.

## 1.6 définition et développement des actions correctrices

Ce travail se fait avec les mêmes groupes que pour les étapes précédentes avec cependant une implication plus importante des services concernés.

Cette étape consiste à définir les actions à développer suite à l'évaluation. Les données utilisées seront les points faibles présentés lors de l'étape de synthèse, une attention particulière sera portée aux actions dont le niveau de priorité est 4 et 3.

Un calendrier est défini ainsi que les modalités du suivi et du contrôle de la mise en œuvre.

Pour cette étape, nous utiliserons une méthodologie développée en qualité avec une fiche d'amélioration présentée dans ce chapitre (schéma n° 5).

Cette fiche d'amélioration permet une définition des différents points constituant les actions à réaliser pour un thème précis. Ainsi une fiche présente une ou plusieurs actions à développer.

Elle comprend dans un premier temps les références de la fiche et du projet, la date de réalisation de la fiche, la date d'échéance, le responsable de la mise en œuvre.

Une deuxième partie comprend le programme avec les différentes étapes et actions à entreprendre, les personnes impliquées, les dates d'échéance et la définition des ressources nécessaires et leur quantification.

Hopital de l'Avison F		FICHE D'AMELIORATION		Ref. : Version : 1		
PROJET			N° fiche:			
Date :		intitulé de	la fiche		Codification	
Responsable mise Date d'échéance :	en œuv	/re:				
	T	PROGRAM	dates échéan	ce	ressources	
Date d'échéance :	T	PROGRAM	1	ce	ressources nécessaires/quantification	
Date d'échéance :	T	<b>PROGRAM</b> nes impliquées	1	ce	1	

Schéma n° 5 : Fiche d'amélioration pour les actions correctrices

Enfin, cette fiche permet également un suivi des actions avec éventuellement la définition de critères permettant le suivi et l'évaluation des actions entreprises.

Pour accélérer le travail des groupes, les grandes lignes de ces fiches peuvent être remplies par le président du CLIN ou le cadre de santé et le détail des actions est défini lors des réunions des groupes de travail.

N° fiche	Intitulé de la fîche	Actions mises en en place ou à développer au//2002	Evaluation (nbre d'actions réalisées/nbre d'actions prévues)	responsable du suivi

Schéma n° 6 : Document récapitulatif des actions développées

A cette fiche d'action est associé un document récapitulatif (schéma n° 6) qui permet de répertorier les différentes fiches d'amélioration ainsi que les principaux paramètres (n°, intitulés, actions déjà développées ou à mettre en place, évaluation, nom du responsable).

Un suivi rapide des actions entreprises ou à mettre en place est alors possible.

#### 1.7 Evaluation des actions entreprises

Il s'agit de la dernière étape qui permet de définir si les objectifs des actions correctrices sont atteints.

Cette étape nécessite la création d'indicateurs pour parfaitement évaluer les actions développées. Ce travail est développé par les groupes en même temps que la définition et la mise en place des actions correctrices.

Pour l'évaluation proprement dite, elle est réalisée par le personnel de chaque service ayant participé à l'évaluation lors de l'audit. Cette étape est conduite en collaboration avec le président du CLIN ou le cadre de santé, la responsable du service de soins infirmiers et la qualiticienne.

#### 1.8 Conclusion

L'audit clinique fait intervenir l'ensemble des équipes et c'est en cela qu'il est possible d'atteindre les objectifs définis au début du travail.

L'ensemble des étapes et des acteurs de cet audit ainsi que les dates d'échéance peuvent être présentés dans le tableau suivant (tableau V).

ETAPES	RESPONSABLES / ACTEURS	DATE D'ECHEANCE	SUIVI
Elaboration de la grille d'évaluation			
Constitution des groupes et planification des réunions			
3. Réalisation de l'audit			
4. Saisie des données			
5. Analyse des données			
6. Présentations des résultats			
Réalisation de la synthèse et définition des actions correctrices			
Mise en place des actions     correctrices, établissement d'un     calendrier			
Suivi des actions / vérification de la mise en œuvre			
10. Evaluation de l'efficacité			

Tableau V : Résumé des différentes étapes de l'audit clinique

#### **2 BIBLIOGRAPHIE** (les numéros ne sont pas utilisés dans le texte)

- (1) <sup>(1)</sup>Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé. Evaluation d'un programme de la qualité, les enseignements de 60 projets dans les établissements de santé français, avril 1999, 95 p.
- (2) (2) Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé. Manuel d'accréditation des établissements de santé, février 1999, 115 p.
- (3) <sup>(3)</sup>Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé. Méthodes et outils des démarches qualité pour les établissements de santé, juillet 2000.
- (4) <sup>(4)</sup>Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé. L'audit clinique, bases méthodologiques de l'évaluation des pratiques professionnelles, avril 1999, 26 p.
- (5) <sup>(5)</sup>Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé. Evaluation des pratiques professionnelles dans les établissements de santé : qualité de la pose et de la surveillance des sondes urinaires, janvier 2000, 53 p.
- (6) BIENTZ M, PERNES J. Aspects économiques de l'infections hospitalière *In* : Les infections nosocomiales et leur prévention. AVRIL JL, CARLET J, Ed. Ellipse, 1998 : 94-105.

- (7) C.CLIN-Ouest. Audits en hygiène hospitalière, janvier 1999, 35 p.
- (8) C.CLIN Sud-Ouest<sup>(1)</sup>. Audit de pratiques, le sondage urinaire dans les unités de soins, 2001, 28 p.
- (9) C.CLIN Sud-Ouest<sup>(2)</sup>. Audit de pratiques, observance du lavage des mains dans les unités de soins, 2000, 86 p .
- (10) CHARVET-PROTAT S, JARLIER A, PREAUBERT N. Le coût de la qualité et de la non qualité à l'hôpital. Agence National d'Accréditation et d'évaluation en Santé 1998, 57 p.
- (11) Comité Technique des Infections Nosocomiales. 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales. Ministère de l'emploi et de la solidarité, deuxième édition, 1999, p.
- (12) CZERNICHOW P, CHAPERON J, LE COUTOUR X. Epidémiologie, connaissances et pratique. Ed. Abrégés Masson 2001, 443 p.
- (13) EL KHAÏLI Hassan. Audit d'antibiothérapie curative dans un centre hospitalier psychiatrique et gériatrique de 700 lits, Mémoire DIU hygiène hospitalière, Université de Nancy I, faculté de médecine, septembre 2001, 56 p.
- (14) HOPE : Comité permanent des hôpitaux de l'Union Européenne. La qualité des soins de santé et des activités hospitalières. Rapport du groupe de travail « qualité des soins dans les hôpitaux » 2000, 51 p.
- (15) ISO 8402. Management de la qualité et assurance de la qualité. Vocabulaire, 1994.
- (16) ISO 9000/2000. Système de management de la qualité. Principes essentiels et vocabulaire, 2000.
- (20) LECLET H, VILCOT C. Qualité en santé, 150 questions pour agir. Ed AFNOR 1999, 483p.
- (21) MARIANI J. Procédures de soins, évaluation des pratiques. Hygiènes 2001 ; **9** : 103-115.
- (23) ROY C. Management de la qualité des soins, référentiels, gestion électronique documentaire, application informatique. Thèse de Méd. Vét. Ecole nationale Vétérinaire d'Alfort 2001, 134p.
- (24) SOURY F, CARIA A, RYBAK C. Gestion des risques : une fonction nouvelle à l'hôpital. Gestion Hospitalière 2001 ; novembre : 722-726.

## 3. GRILLE D'EVALUATION

code	es	INTITULES DES RECOMMANDATIONS	Etat*	Dyna- mique*	Prio- rité*	SUGGESTIONS ET/OU REMARQUES
A		ORGANISATION DU TRAVAIL DU CLIN				
A 1		PROGRAMME ANNUEL ET RAPPORT D'ACTIVITE				
A 1	a	L'établissement a un CLIN				
A 1	b	Le CLIN définit les objectifs en matière de LIN				
A 1	С	Le CLIN organise les actions en matière de LIN				
A 1	d	Le CLIN planifie les actions en matière de LIN				
A 1	е					
A 1	f	Le CLIN coordonne les actions en matière de LIN				
A 1	9					
A 1	h					
A 1	i					
A 1	i	Le P.A. comprend des actions d'analyse précise pour l'architecture				
A 1	k	Le P.A. comprend des actions d'analyse précise pour les pratiques				
.	1	professionnelles				
A 1	1					
A 1		Le P.A. définit et met en œuvre des actions correctives				
A 1	n					
A 1	0					
11111	ľ	économiques ou des possibilités de l'établissement.				
A 1	р					
A 1	q					
A 1	r					
A 1	S	*				
A 1	t					
11 1	'	de manière quantitative)				
A 1	u					
A 1	V					
71 1	ľ	service de soins infirmiers et au directeur de l'établissement (celui-ci le transmet				
		au conseil d'administration.				
A 1	V					
11111	'	d'objectifs et de moyens établi entre l'établissement et l'ARH				
A	$\top$	ORGANISATION DU TRAVAIL DU CLIN				
A 2		PROFESSIONNELS DE L'HYGIENE HOSPITALIERE				
A 2	a					
A 2	b					
11 2	١	paramédicaux (C.P.) exerçant dans les unités de soins				
A 2	С					
-		de surveillance				
A 2	d					
A 2	e					
A 3	Ť	COLLABORATION AVEC TOUS LES SERVICES DE L'ETABLISSEMENT				
A 3	a					
A 3	b	ů .				
A 3	c					
A 3	d					
A 3	e					
A 3	f			<del>                                     </del>		
A 3	2			<del>                                     </del>		
A 3	h			<del>                                     </del>		
A 3	i			<del>                                     </del>		
11 3	1	d'hémovigilance, de pharmacovigilance pour une gestion coordonnée des				
		risques				
A 4	+	COLLABORATION AVEC LES Centre de Coordination de la Lutte contre les		<u> </u>		
111		Infections Nosocomiales (CCLIN)				
A 4	a					
B	- 1	POLITIQUE DE FORMATION		<del>                                     </del>		
B 5	+	FORMATION INITIALE EN HYGIENE HOSPITALIERE				
B 5	a			<del>                                     </del>		
B 5	b	, 25 1		<del>                                     </del>		
B 5	c			<del>                                     </del>		
B 5	d			<del>                                     </del>		
B 5	e	5 7 5 1 1		<del>                                     </del>		
	16	infectieux				
В 5	f					
	1	une formation spécifique à leur fonction				
-						

<sup>\*</sup>Choix possibles: 1, 2, 3, 4, NA

(	codes		INTITULES DES RECOMMANDATIONS	Etat*	Dyna- mique*	Prio- rité*	SUGGESTIONS ET/OU REMARQUES
В	5	g	Le personnel de service et d'entretien, personnel de cuisines ou chargés de maintenance ont reçu une formation spécifique à leur fonction				
В	6		PLAN DE FORMATION CONTINUE (P.F.C.) POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL				
В	6	a	Le P.F.C. élaboré par le service formation continue (S.F.C) intègre l'ensemble du personnel cité précédemment				
В	6	b	Le P.F.C est élaboré en concertation avec le CLIN				
B B	6	${} =$	Le P.F.C est élaboré en concertation avec la CME  Le P.F.C est élaboré en concertation avec le service de soins infirmiers				
В	6		Le P.F.C est élaboré en concertation avec le service de soins infirmilles  Le P.F.C est élaboré en concertation avec la médecine du travail				
В	6		Le P.F.C est élaboré en concertation avec l'équipe opérationnelle d'hygiène				
В	6		Le P.F.C tient compte des priorités définies par le CLIN				
В	6	h	Le CLIN organise une formation en hygiène lors de l'arrivée de nouveaux personnels				
ВВ	7	a	CONTROLE DE QUALITE DES FORMATIONS  Le service de formation continue évalue les actions de formation internes ou				
			extérieures				
В	7		Un rapport est transmis au président du CLIN concernant cette évaluation				
B B	7		Le CLIN est consulté pour le choix de tout organisme extérieur  Le P.F.C. privilégie la valorisation des ressources internes à l'établissement				
В	8	u	FORMATIONS SPECIFIQUES (F. S.)				
В	8	a	Des F. S. spécifiques obligatoires sont organisées pour les personnels exerçant				
	0	,	des responsabilités en hygiène				
В	8	b	Les praticiens hospitaliers en hygiène, les infirmiers et les cadres hygiénistes ont validés des formations spécifiques théoriques et pratiques				
В	8	С	Le CCLIN organise une formation pour les membres des CLIN sur les thèmes				
		Ш	des responsabilités et du bon fonctionnement				
В	8	d	Les correspondants en hygiène des services doivent bénéficier d'une formation à				
С		Н	l'hygiène hospitalière DEFINITIONS DES INFECTIONS NOSOCOMIALES				
C	9	Н	DEFINITIONS STANDARDISEES DES INFECTIONS NOSOCOMIALES				
С	9	a	La surveillance est assurée selon les définitions fournies par le guide de				
	10	Ш	l'utilisateur de l'enquête de prévalence 2001				
C	10 10		AUTRES CRITERES DE DEFINITION D'autres critères plus précis interviennent en COMPLEMENT des précédents				
	10	а	pour certaines pathologies				
C	11	П	DEFINITIONS DE BASE				
С	11	a	les définitions de bases sur les infections nosocomiales sont disponibles comme				
С	11	h	outils dans les services  La définition générale de l'infection nosocomiale est disponible comme outils				
	11	U	dans les services				
С	11	С	La définition des infections urinaires est disponible comme outils dans les services				
С	11	d	La définition de l'infection du site opératoire est disponible comme outils dans les services				
С	11	е	La définition de la bactériémie est disponible comme outils dans les services				
С	11	f	La définition de l'infection sur catheter est disponible comme outils dans les				
С	11	σ	services  La définition de pneumopathie infectieuse est disponible comme outils dans les				
			services				
С	11	h	La définition des infections cutanées est disponible comme outils dans les services				
С	11	i	Les définitions pour les autres cas et pour des points spécifiques sont également disponible dans les services				
D		H	SURVEILLANCE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES				
D	12		DIFFERENTES ETAPE DE LA SURVEILLANCE				
D	12	a	les patients ayant acquis une infection nosocomiale sont identifiés				
D	12	b	Des informations épidémiologiques pertinentes sont recueillies sur l'ensemble des patients faisant l'objet d'une surveillance				
D	12	С	le taux d'infection est calculé et analysé				
D	12	d	Un retour d'information rapide est organisé pour les équipes médicales (dans un but de contrôle et de prévention)				
D	13	Ц	LA SURVEILLANCE EST UN PROCESSUS ACTIF				
D	13	a	La collecte d'information est réalisée de façon systématique				
D	13	b	Cette collecte d'information est sous la responsabilité d'agents ayant reçu une formation appropriée				
D	13	С	L'EOH et les correspondants médicaux et infirmiers sont en charge des activités de surveillance				
D	13	d	Un praticien formé à l'épidémiologie est chargé de l'analyse des données				
D	13	e	Ce praticien en collaboration avec l'EOH met en place des investigations				
Ě	1.4	Ц	complémentaires et des mesures préventives				
D D	14 14	a	REMARQUES SUR LE TAUX D'INFECTION  Les informations sur les infections (numérateur) nécessaires au calcul du taux				
ע	14	a	d'infection sont recueillies				
D	14	b	Les informations sur le nombre de patients surveillé ou sur le temps d'exposition aux risques (dénominateur) sont recueillies				
D	14	С	Le recueil d'informations concilie intérêt de la surveillance et simplicité				
D	15		METHODES UTILISEES POUR LA SURVEILLANCE				

D	15		la définition de la prévalence est disponible comme outil dans les services		
D	15	a b	1 1		
_	1.5	Н	ponctuelles et transversales		
D	15 15	c d	la définition de l'incidence est disponible comme outil dans les services L'étude de l'incidence est utilisée pour la surveillance des IN lors d'enquêtes		
	13	u	continues dans le temps		
D	16		L'ETABLISSEMENT ETABLIT SA PROPRE STRATEGIE DE SURVEILLANCE		
D	16	a			
D	16	_	Les modalités de surveillance sont définies en collaboration avec l'EOH		
D	16 16	c d	Cette stratégie définit les services et les patients concernés  Cette stratégie définit les types d'infection surveillés et les informations		
D	10	u	collectées		
D	16	e	Cette stratégie définit les modalités de collecte d'information (prévalence, incidence, personnels impliqués)		
D	16	Н	les régles de circulation de l'information sont définies ainsi que les règles de		
-	1.0	f	confidentialité (déclaration au CNIL pour le traitement des infos nominatives)		
D	16	g	Cette stratégie s'appuie sur une méthodologie validée		
D	17	Ŭ	MODALITES DE SURVEILLANCE : GENERALISEE OU SELECTIVE		
D	17	a	Les actions de surveillance sont élaborées suivant les indications du tableau 1 page 28 des 100 recommandations		
D	17	b	1 0		
D	17		5 ans L'établissement réalise une enquête de prévalence locale entre 2 enquêtes		
ען	1 /	С	nationales		
D	17	d	Les données du laboratoire sont utilisées pour la surveillance des BMR et		
D	17	е	notamment pour les bactériémies et les infections urinaires  L'établissement réalise la surveillance sélective de l'incidence des principaux		
			sites d'infection (ajustés aux facteurs de risque) dans les services à haut risques		
D	17	f	L'établissement participe au réseau de surveillance du C-CLIN pour cette surveillance sélective		
D	17	g	L'établissement participe à la surveillance des Infections du Site Opératoire		
D	18	Ц	PROGRESSION DE LA MISE EN PLACE DES SURVEILLANCES		
D	18	a	L'évaluation initiale de la situation infectieuse a été obtenue par la réalisation d'une enquête de prévalence		
D	18	b	Les résultats du laboratoire de microbiologie sont utilisés		
D	18	С	Une surveillance sélective est réalisée pour les secteurs à haut risque		
D	18	d	La surveillance est étendue progressivement grâce à l'informatique et au système d'information médical		
D	18	e	Une réflexion est menée pour déterminer les types d'indicateur qui peuvent		
D	19	Н	servir d'indicateur de qualité  LA SURVEILLANCE DU SITE OPERATOIRE (SSO)		
D	19	a	· · ·		
D	19	_	Le type d'intervention (classification des actes médicaux) est recueilli		
D	19 19	c d	La classe de contamination (American College of surgeons) est recueillie  Le score ASA (American Society of Anesthestiologists) est recueilli		
D	19	e	La durée de l'intervention est recueillie		
D	19	f	La survenue ou non d'une infection est recueillie		
D	19 19	g	Le nom de l'opérateur principal  Autres informations pouvant être recueillies : âge , sexe , facteurs de risque,		
D	19	h			
			prothèse, antibiobioprophylaxie, opérateurs secondaires, caractère urgent ou		
D	19	Н	programmé, date de sortie, durée du suivi post-opératoire, date d'infection  Le suivi post-opératoire est de 30 jours		
		i	1 1		
D	19 19	j k	Le suivi post-opératoire est de 1 an en cas de prothèse  Les taux d'attaque des ISO /100 patients sont à disposition des équipes de		
D	19	K	chirurgien		
D	19	1	Les taux d'attaque sont calculés suivant les différents types d'informations recueillies		
D	19	m			
-	10	Ш	surveillé dans l'établissement		
D	19	n	La restitution à chaque chirurgien des taux correspondant aux patients qu'il a opéré est effectué		
D	19	0	Une estimation du taux d'attaque (le ratio d'infection) est utilisé pour surveiller		
D		Н	les ISO SURVEILLANCE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES		
D	20	Н	SURVEILLANCE DES BACTERIEMIES , INFECTIONS SUR		
			CATHETER ET PNEUMPATHIES NOSOCOMIALES DANS LES SERVICES A HAUT RISQUE		
D	20	a	La surveillance des bactériémies et des infections sur catheters est une priorité		
			dans les services à haut risque (réanimation, services accueillant des		
D	20	b	immunodéprimés, onco-hématologie, néonatologie)  Pour les bactériémies, outre les informations du laboratoire, des informations		
<i>D</i>	20		complémentaires sont recueillies : caractère nosocomial ou non, porte d'entrée,		
D	20	С	estimation du dénominateur Les taux de bactériémie (pour 100 patients, 1000 journées d'hospitalisation, ou		
ע	20		pour 100 patients cathétérisés, ou pour 1000 journées de cathétérisme vasculaire)		
D	20	]	sont restitués aux équipes hospitalières concernées		
D	20	d	Ces taux sont étudiés suivant différents paramètres (âge, sexe,)		1

D	20	е	La mise en évidence de souillure conduit à des actions visant à améliorer les		
_			techniques de prélèvement		
D	20	f	La surveillance des pneumopathies est une priorité dans les services à haut risque		
D	20	g	Le taux de pneumopathie est calculé pour : 100 patients, 100 patients ventilés, ou 1000 jours de ventilation		
D	21	Н	SURVEILLANCE DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES		
D	21	a	(IUN) Les IUN sont enregistrées en continu dans les services de réanimation, de soins	1	
D		Ш	intensifs, de rééducation fonctionnelle, d'urologie et de gynécologie		
D	21	b	Dans les autres cas , des études d'incidence périodiques sont réalisées sur les patients sondés		
D	21	С	Les calculs sont exprimés en taux infections urinaires par 100 patients, ou pour		
D	21	d	100 patients sondés ou pour 1000 jours de sondage vésical  Les taux sont interprétés en fonction des facteurs de risque : âge, sexe, type de		
	21	Ш	sondage	1	
D	21	е	Un dépistage préalable par bandelette et ECBU si positivité est réalisé pour différencier les IUN des infections urinaires communautaires		
D	21	f	L'interprétation des taux tient compte de ce dépistage qui conduit à la détection d'infections asymptomatiques		
D	22		SURVEILLANCE DES AUTRES INFECTIONS NOSOCOMIALES		
D	22	a	Les types d'infection à surveiller sont définies suivant l'épidémiologie de l'établissement (ex Staphyloc. Méti-R, entérobactérie avec BLSE,)		
D	22	b	La démarche est : calcul des taux relatif à l'infection, restitution des résultats aux		
D	23	Н	équipes, définition de l'information à collecter, modalités de collecte  OUALITE D'UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE		
D	23	a	Le programme est évalué ponctuellement (par un enquêteur compétent) par		
			comparaison de résultats obtenus par révision des dossiers médicaux et infirmiers et ceux obtenus par la méthode en routine	L	
D	23	b	Ces vérifications sont réalisées périodiquement dès que le programme fonctionne en routine		
D			SURVEILLANCE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES		
D	24	П	INFORMATISATION DE LA GESTION DES INFORMATIONS SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES		
D	24	a	L'informatisation des données concernant les IN est systématiquement		
D	24	b	envisagée après la période de mise au point manuel  Les systèmes informatiques utilisés doivent permettre des analyses		
		Ш	correspondant aux recommandations nationales		
D	24	С	Le système d'information médicale doit permettre l'accès aux informations suivantes : diagnostics principaux et associés, actes et gestes thérapeutiques ou		
_	2.1	,	diagnostiques réalisés (notamment les actes de chirurgie)		
D	24	d	Les infections nosocomiales sont enregistrées dans les résumés standardisés de sortie (sous réserve de la définition de modalités de codage adaptées)		
Ε			METHODES D'IDENTIFICATION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES		
E	25		VISITES PERIODIQUES DANS LES SERVICES		
Е	25	a	La personne chargée de la surveillance intervient dans les services à l'occasion de réunions de services ou lors de la révision de dossiers médicaux		
Е	25	b	Un dialogue est instauré avec les médecins et les infirmières en charge du patient		
Е	25	С	Le dossier patient (dossier médical et infirmier, analyses microbiologiques, prescriptions d'anti-infectieux, feuilles de température) est consulté		
Е	25	d	Les informations concernant l'ensemble des patients surveillés sont collectées		
Е	25	е	Dans le cas d'une surveillance par une personne extérieure au service, les phénomènes infectieux font l'objet d'un enregistrement et le laboratoire de		
17	26		microbiologie transmet une synthèse des résultats pour chaque service		
E	<b>26</b>	a	SOURCES D'INFORMATIONS DANS LES SERVICES Le dossier patient est la source principale d'information		
Е	26	b	Ce dossier comprend en autres : les résultats d'analyse microbiologique, la feuille de température, la fiche de prescription médicale (examens, les actes et		
			gestes avec les dates : sondage urinaire, cathétérisme veineux, les traitements,		
E	27	Н	les feuilles de transmission infirmière  SURVEILLANCE PAR LE LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE	+	
Е	27	a	Les informations du laboratoire sont utilisées dans le cadre de la surveillance		
Е	27	b	Les informations du laboratoire sont utilisées pour mettre en œuvre des actions de prévention et de détection d'épidémie		
Е	27	С	L'outil informatique est capable de traiter les doublons épidémiologiques, de		
L		L	constituer des dossiers chronologiques par patient, d'assurer des analyses statistiques		
Е	27	d	La date d'entrée à l'hôpital de chaque patient est noté sur la demande d'analyse, mettre étiquette d'identification patient sur les résultats		
Е	27	е	Le laboratoire fournit une synthèse de l'ensemble des résultats pour chaque	1	
E	28	Н	service PRELEVEMENTS A INTERPRETATION UNIVOQUE	1	
E	28	a	La surveillance concerne en priorité les prélèvements suivants : hémocultures,	1	
			urines, pus profonds prélevés par ponction ou chirurgie, séreuses, dispositifs intravasculaires		
Е	28	b	Cette surveillance permet le suivi des infections urinaires et des bactériémies		
Е	28	С	La surveillance clinique des pneumopathies et des ISO est validée par le suivi de ce type de prélèvements		
Е	28	d	Le caractère nosocomial de l'infection est validé par le service clinique		
E	<b>29</b>	a	SURVEILLANCE DES BMR TYPIQUEMENT HOSPITALIERES L'identification d'une partie des IN est réalisée par ce suivi des BMR	L	
Е	29	b	L'identification des patients infectés ou colonisés par ces BMR est réalisés par		
		ш	cette surveillance	1	

Е	29	С	La détection d'épidémies et leur étude sont réalisées à partir de ce suivi			
E	30	П	INFORMATIONS DU LABORATOIRE AUX ACTEURS DU SYSTEME			
			DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION DES IN			
Е	30	a	L'informatique permet de donner des statistiques de fréquence d'isolement de			
-		"	différents microorganismes par service et par types de prélèvement			
Е	30	b	La liste des patients suspects d'avoir une IN selon les critères E 27, E 28 et E 29			
L	30		est éditée et transmise			
г	20	Н				
Е	30	С	L'informatique permet de donner des statistiques de résistance aux antibiotiques			
E	31	Ш	SUIVI DE LA CONSOMMATION DE CERTAINS ANTIBIOTIQUES			
Е	31	a	Les consommations d'antibiotiques réservés au traitement d'infections graves			
			sont surveillées			
Е	31	b	Ces informations sont transmises respectivement à chaque service			
Е	31	С	Ce suivi est réalisé en collaboration étroite avec la pharmacie et le comité du			
			médicament			
Е	31	d	Pour ce suivi, les quantités sont transformées en grammes de principe actif et/ou			
1	31	"	sont transformées en équivalent Dose Définie Journalière et journées de			
			traitement			
Е	31	е	Les consommations sont interprétées en tenant compte d'indicateur d'activité et			
L	31		des spécialités			
г	2.1	-				
Е	31	f	Le circuit du médicament est informatisé (prescription et dispensation			
_		Ш	nominative) et permet le suivi en continu des consommations			
Е	31	g	Dans les enquêtes ponctuelles (audits, prévalence), le recueil des informations			
		Ш	sur les prescriptions à visée curative est effectué (nombre , durée, posologie)			
F			METHODE DE CALCUL DES TAUX D'INFECTION			
F	32	П	LA PREVALENCE INSTANTANEE			
F	32	a	Les modalités de calcul de la prévalence sont parfaitement définies			
F	32	b				
F	33	Ŭ	L'INCIDENCE			
-	_	H	Les modalités de calcul de la densité d'incidence ou taux d'incidence sont			
F	33	a				
F	2.0	H	parfaitement définies			
F	33	b	Les modalités de calcul du taux d'attaque ou incidence cumulée sont			
$\perp$		Ш	parfaitement définies			
F	33	С	Les modalités de calcul du ratio d'infection sont parfaitement définies			
F	33	d	Les résultats sont analysés en fonction de la taille des échantillons			
F	33	е	Le calcul de la densité d'incidence est à privilégier chaque fois que possible			
G		Ť	ANALYSE ET MAITRISE D'UNE EPIDEMIE HOSPITALIERE			
G	34	Н	INTERVENTION EN CAS D'EPIDEMIE			
-	_	Н				
G	34	a	Les modalités prévues en cas d'épidémie sont rapide à mettre en place			
G	34	b	1 /1			
G	34	С	L'équipe opérationnelle d'hygiène est au cœur du dispositif			
G	34	d	L'aide éventuelle du C-CLIN est envisagée			
G	34	е	L'aide d'épidémiologistes et/ou de biostatisticiens est envisagée			
G	35	Ť	EXISTENCE D'UN SYSTEME D'ALERTE			
G	35	a				
-	_	-				
G	35	b	Les services clinique participent activement au suivi de ces événements			
G	35	С	Le laboratoire d'analyses microbiologiques participe activement au suivi de ces			
		Ш	événements anormaux			
G	35	d	Au niveau du laboratoire et des services cliniques, un niveau de vigilance			
		Ш	permanent est maintenu			
G	36		LA STRATEGIE D'INTERVENTION			
G	36	a	L'établissement définit une stratégie d'intervention avec 8 points :			
G	36	b	1 Information du président du CLIN, le directeur de l'établissement et les			
-			services concernés			
G	.36	С	2 Définition précise des cas pour déterminer le caractère épidémique ou non			
G	36	e	3 Vérification des précautions mises en place pour les patients infectés			
G	36	f	4 Si l'épidémie est confirmée et que de nouveaux cas apparaissent, prévoir une	<del>                                     </del>	+	
U	30	1				
	27	H	analyse précise des dossiers des patients infectés  5 Suivant les résultats de l'analyse des dossiers, mise en place des mesures			
G	36	g				
	27	-	appropriées  6 Miss en place d'anguêtes épidémis legiques et misrobiologiques (voir C 27 et			
G	.36	h	6 Mise en place d'enquêtes épidémiologiques et microbiologiques (voir G 37 et			
F		H	G 38)			
G	36	i	7 Rédaction d'un rapport d'enquête et diffusion au personnel médical et			
			infirmier du service concerné, au CLIN, à la direction de l'établissement et			
		$\sqcup$	éventuellement au CHSCT, au C-CLIN, et à la DDASS			
G	36	j	8 Mise en place d'un programme de surveillance pour évaluer l'efficacité des			
			mesures prises			
G	36	k	La stratégie privilégie l'aspect pratique des points 1 à 3 et ne développe les			
			points 4 à 8 que si nécessaire			
G	37	Н	CONDUITE DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE		1	
G	37		-Les modalités de conduite de l'enquête épidémiologique clinique sont			
U	) /	a	parfaitement définies			
	27	L.	Les modalités de conduite de l'enquête épidémiologique microbienne sont		+	
G	37	b				
<u></u>	20	Н	parfaitement définies			
G	38	$\sqcup$	DIFFERENTES PHASES DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE			
G	38	a	Les modalités de l'étude épidémiologique descriptive sont parfaitement définies			
G	38	b	Les modalités de la phase analytique de l'enquête épidémiologique sont			<del></del>
			parfaitement définies			
Н		П	SURVEILLANCE DE LA RESISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES			
Н	39	Н	MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE SYSTEMATIQUE			
-	39	H	La surveillance systématique de la résistance aux antibiotiques est réalisée		+	
Н	_	a				
Н	39	b	Cette surveillance aide à guider les choix thérapeutiques individuels			
Н	39	С	Cette surveillance aide à définir les protocoles d'antibiothérapie de 1 ère			
$ldsymbol{ld}}}}}}$		Ш	intention et notamment les traitements probabilistes			

Н	39	d	Cette surveillance sert dans les enquêtes menées lors de cas groupés en utilisant			
7.7	20	Н	l'antibiogramme comme marqueur épidémiologique			
Н	39	С	Cette surveillance permet de distinguer les BMR correspondant à de véritables marqueurs d'infections nosocomiales			
Н	39	e	Les bactéries présentant des caractères de multirésistance aux antibiotiques sont			
11	37		identifiées			
Н	39	f	La fréquence d'acquisition des BMR est utilisé comme un marqueur de qualité			
			dans l'organisation des soins			
Н	39	g	Cette surveillance est utilisée pour détecter les nouveaux caractères de résistance			
-		Ļ	des bactéries responsables des IN			
Н	39	h	Cette surveillance conduit à la mise en place de mesures concernant l'hygiène et			
Н	40	Н	l'utilisation des antibiotiques INFORMATISATION DES DONNEES BACTERIOLOGIQUES			
Н	40	a	Les résultats sont colligés par souche bactérienne de même espèce en les			
1			classant par patient			
h	40	b	L'outil informatique permet d'éliminer les doublons épidémiologiques			
Н	40	С	Les résultats saisis sont: nature du prélèvement , identification du micro-			
			organisme, antibiogramme			
Н	40	d	D'autres informations sont obligatoirement saisies: date d'hospitalisation et date			
			de prélèvment, critères permettant de différencierl'infection, la souillure, la colonisation, le service d'hospitalisation et éventuellement le circuit dans			
			l'hôpital et enfin la conclusion épidémiologique (infection nosocomiale ou			
			communautaire)			
Н	40	е	Les critères accessoirement saisis sont : informations cliniques et thérapeutiques			
Н	40	f	Les informations nécessaires aux calculs des taux de prévalence et d'incidence			
Ш		Ц	(voir E 32 et 33 ) sont recueillies			
H	41	Н	TECHNIQUES DE MESURE	<del></del>		
Н	41	a	Les techniques de mesure de la résistance aux antibiotiques sont standardisées			
Н	41	b	(recommandation de la Société Française de Microbiologie)  La lecture des antibiogrammes peut être automatisée			
Н	41	С	Les phénotypes de résistance sont définis pour les germes et ils sont utilisés			
1	11	ľ	comme marqueur épidémiologique			
Н	42	П	ETUDE DE LA SENSIBILITE AUX ANTIBIOTIQUES			
Н	42	a	L'étude de la sensibilité comprend les antibiotiques utilisés en 1 ère intention			
Ш			dans les infections causées par les germes			
Н	42	b	1 1			
Ļ		Н	épidémiologiques			
I			FICHES TECHNIQUES SUR LES SOINS ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT			
Т	43	Н	ELABORATION DE FICHES TECHNIQUES			
Ī	43	a	Le CLIN met en place une politique de fiches techniques concernant les soins en			
1			relation avec la prévention des risques infectieux			
Ι	43	b	Le CLIN met en place une politique de fiches techniques concernant la gestion			
		Ш	de l'environnement en relation avec la prévention des risques infectieux			
I	43	С	Le CLIN veille à ce que l'élaboration des fiches techniques respecte une			
T .	42		méthodologie rigoureuse			
Ι	43	d	Le CLIN veille à ce que les fiches techniques soient élaborées à partir d'une bibliographie de référence (recommandations nationales, dossier du C-CLIN)			
Т	43	е	Le CLIN veille à ce que les fiches techniques prennent en compte la sécurité du			
1	15	ľ	patient et du personnel			
Ι	43	d	Les fiches techniques et procédures sont élaborées en collaboration avec les			
			secteurs d'activité concernés (notamment référents et correspondant en hygiène)			
H	12	Н	, l'EOH et la direction des soins infirmiers			
Ι	43	e	1 36			
ī	43	f	recommandations page 51) Les fiches techniques pour l'hygiène des actes à haut risque d'infection sont			
1	"	1	élaborées (voir 100 recommandations page 51)			
Ι	43	g	Les fiches techniques pour les mesures d'hygiène spécifiques à certaines			
			activités (patients ou risques) sont élaborées (voir 100 recommandations page			
Ļ	42	H	51)	<del></del>		
I	43	h	Les fiches techniques pour l'utilisation des produits sont élaborées (voir 100			
Ι	43	i	recommandations page 52) Les fiches techniques pour la gestion de l'environnement sont élaborées (voir			
1	7.5	1	100 recommandations page 52)			
I	44	H	MISE EN PLACE DES FICHES TECHNIQUES			
Ι	44	a	Le CLIN veille à ce que la mise en place de fiches s'accompagne d'action de			
$\square$		╚	formation			
Ι	44	b	Le CLIN définit une politique de diffusion rationnelle au sein de l'établissement			
I	44	С	Les fiches sont facilement disponibles (dossier de fiches ou cahier d'hygiène)	<b></b>		
1	44	d	Le CLIN veille à l'éventuellle adaptation des fiches techniques à la spécificité de			
H	44	e	l'établissement Le CLIN élabore une politique de révision des fiches techniques		-	
I	44	f	Le CLIN elabore une portique de revision des fiches techniques  Le CLIN veille à l'actualisation régulière des fiches techniques			
I	45	1	EVALUATION DES MESURES			
Ι	45	a	L'observance des mesures est évaluée (périodiquement par un audit)			
Ι	45	b	Les motifs de la non observance sont analysées			
Ι	45	С	L'impact des mesures de prévention est évalué sur la fréquence d'apparition des			
Ļ		Ш	IN FORMATION OF THE PROPERTY THE CHANGE OF T	<del></del>		
I	46	Н	FORMATIONS ET FICHES TECHNIQUES			
1	46	a	Le CLIN veille à ce que les fiches techniques soient utilisées comme référence dans les actions de formation continue			
$\Box$	46	b				
1			dans les actions de formation initiale			
-		_				

sectionages  J 19 NYSTEM QUALITY ENSTRUMENT HISTORY  SYSTEM QUALITY ENSTRUMENT STORY  J 27 S 1 To send paleed by section and early supplies destructed a protection of the story	I	46	С	Les enseignants participent aux groupes de travail élaborant les fiches	1	
47   47   a Un presente de qualité appliqué au circuit de stribilisation des dispositifs médicans et autres produits de sentie et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et autres produits de sentie et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et autres produits de sentie et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et appliqué famicile 17   1-1 du codé de la médican et appliqué families 18   1-1 du codé de la médican et appliqué families 18   1-1 du codé de la médican et appliqué families 18   1-1 du codé de la médican et appliqué families 18   1-1 du codé de la médican et appliqué families 19   1-1 du codé de la constitución de la con				techniques		
4	-		Ш			
médiciaux et autres produits de santé est applique (mirich LTT-I - du code de la sente de publique modifice par la noir 49-555 de 10 / 78 8)  4 7 8 Le Discher qualité de Seus de noir 49-555 de 10 / 78 8)  4 7 9 C. Le Système qualité de Seus de Discher de la companie modification de presentes de la Leystème qualité de companie de la leystème de la leystème qualité de companie de la leystème qualité de companie paur chaque despe l'adentification des personnes republications de la Leystème qualité de companie paur chaque despe l'adentification des personnes de la leystème qualité de companie paur chaque despe l'adentification des personnes de la leystème qualité de companie paur chaque despe la formation de personnel de la leystème qualité comporte paur chaque despe la formation de personnel de la leystème qualité comporte paur chaque despe des procedures et des protocoles et formations de le l'environnement et des imprements de la leystème qualité comporte paur chaque despe des procedures et des protocoles et formations de le l'environnement de la leystème de la levant de la levant de l'environnement de la levant de la l	J		H			
sande publiques modific par la 10 in "98-55's du 01 07-88)  2 4 0 L système qualité composite par chaque étape l'identification des personnel  2 7 1 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1	J	4/	a			
Personnible des professionnels impliqués						
3 47   Le système qualité composité pour chaque étape la formation des personnes   responsables	J	47	b			
J 47   Le système qualité comporte pour chaque étipe l'identification des personnes   7   47   Le système qualité comporte pour chaque étipe l'identification de personnel   8   Le système qualité comporte pour chaque étipe le formation du personnel   9   47   Fl.   Le système qualité comporte pour chaque étipe le formation du personnel   9   48   Le système qualité comporte pour chaque étipe des procédures et des protecules (montre peut chaque étipe l'evaluation par des audits   1   47   Fl.   Le système qualité comporte pour chaque étipe l'evaluation par des audits   1   47   T.   Le rectaulaire indiquante les principales étapes à la terilisation (MSA) Half o' 97	T	47	Н			
regionsobles    4 7   E. Leystèrine qualité comporte pour chaque ciage la formation du personnel   3 47   F. Le systèrine qualité comporte pour chaque ciage l'adequation des locaux, la   1	J	_	-			
3	,	7/	u			
malitrus de l'environnement et des equipements   4 7   8   Le système qualific comprete pour chaque étaps des procédures et des protocoles (modes opératoires, corregistrement des actions et résultats)	J		_			
4 Procession   Legislate comporte pour chaque clapse de procedures et des proteocoles	J	47	f			
condes opérationse, enregistrement des actions et résultation	ī	17	α			
1   37   1   1   1   1   1   1   1   1   1	,	47	8			
902 du 20 octobre 1997 et ecli estave aux précautions pour éviter la transmission des ATNE (DOS/SC/DIOS/SC/D	J	47	h	Le système qualité comporte pour chaque étape l'évaluation par des audits		
transmission des ATINC (DGS/SC/DHOS/Sc/2001/138 du 14 mars 2001) sont appliquée dans l'établissements  ### DESINFECTION DES DISPOSITIES MEDICAUX (DDM)  ### 18	J	47	i			
agpliquées dans l'établissements						
J 48 a Unservience de qualite est developpée par les activistés de désinécteix de la control de des infection de la control de des infection de la control d						
3	J	48				
1 48   valence procedures et des procédures et de l'experiment des procédures et des procédures et des procédures et de l'experiment de l'experiment de l'experiment de l'experiment de l'experiment des procédures et de l'experiment de l'	-	_	_			
Protocoles (modes opératoires, enregistrement des actions et résultats)	-		-			
3   48   maintrise de l'environnement des écujurements (maintenance)	J	48	C			
maltrise de l'environnement et des équipements (maintenance)  J 48 et le système appliqué comporte pour chaque étape l'évoltriction des personnes responsables  J 48 et le système appliqué comporte pour chaque étape la formation du personnel  E système appliqué comporte pour chaque étape la formation du personnel  J 49 et le CUIN en collaboration avec la médicine du travail étudie la tenue  vestimentaire  J 49 b Le CUIN en collaboration avec la médicine du travail étudie la tenue  vestimentaire  J 49 c Le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  vétements de travail  J 49 c Le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  vétements de travail  J 49 c Le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinsciques, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire)  J 50 et le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinsciques, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire)  J 50 et le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinsciques, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire)  J 50 et le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinsciques, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire)  J 50 et le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinscipues, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire)  Le CUIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des  rinscipues, des gants et cofffures fopor les soits et le blice opératoire  Le CUIN fait les rinscipes de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de  régulation de le CUIN fait les rinscipes de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de  régulation de le CUIN fait les les chains de la course de la cour	J	48	d			
Responsables   Resp		L.	Ш			
J 48 B L Systems appliqué comports pour chaque étape la formation du personnel  J 49 L ATENUE VESTINENTAIRE  J 49 la LECLIN en collaboration avec la médecine du travail étudie la tenue vestimentaire  vestimentaire  J 49 la LECLIN en collaboration avec la médecine du travail étudie la tenue vestimentaire  vestimentaire  J 49 la LECLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des visements de travail etudie la tenue vestimentaire  vestiments de travail  J 49 la LECLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des visements de travail  J 49 la LECLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des visements de travail etudie la tenue vestimentaire  J 50 la 10 de la Les tenues à manches courtes sont conseillées  J 50 la 10 de la Les tenues à manches courtes sont conseillées  J 50 la 10 de la Les tenues à manches courtes sont conseillées  J 50 la 10 de la Les tenues à manches courtes sont conseillées  J 50 la 10 de la Leclin vest indépré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'action des personnels vétus de tenues spécifiques aux secteurs à haut risque  J 50 la 10 de la Leclin vest indépré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'action des personnels vétus de l'action de la	J	48	e			
1	Ţ	48	f	· ·		
Jay   La TENUE VESTIMENTAIRE	J	_	-			
Jacob   April   Le CLIN en collaboration avec la médecine du travail étudie la tenue vectimentaire   Le CLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des vicientes de travail   Le CLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des masques, des gants et colifiures (pour les soins et le bloc opératoire)   Le CLIN fait des propositions aux services achat sur la quantité et la qualité des masques, des gants et colifiures (pour les soins et le bloc opératoire)   Le CLIN fait des propositions aux services à lant risque   Le CLIN est mitegré de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement   Le CLIN est mitegré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement le type d'entretient (technique et réquence) avec élaboration de fiche techniques de façon systématique et des des des controlles de l'établissement en le type d'entretient (technique et réquence) avec élaboration de fiche techniques   Le CLIN qui linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement controlle de quilité de linge propre)   Le CLIN qui linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement controlle de quilité désinfection, incrientation des deche			Ű	pour l'observance et par des contrôles bactériologiques pour l'efficacité		
1	J	_	П			
Jac   Section	J	49	a			
velements de travail   velements   velemen	J	49	b			
masques, des gants et corffures (pour les soins et le bloc opératoire)			Ш	vêtements de travail		
Jacob   decirio   deciri	J	49	С			
decided   Des recommandations sont établies pour la circulation des personnels vétus de temes spécifiques aux socteurs à haut risque   decimes spécifiques aux socteurs à paper doit-efficatié   decimes spécifiques utilisées avec le soucis de proposer le meilleur rapport coût-efficacité   decimes sport de la controlle source d'un paper de la controlle de la controlle source d'un cahier des charges définits and le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques   definissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques   definissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques   definissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques   definissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de la collecte, traitement local des déchets désdificit in controlle de qualité du linge propre)   fe le circuit des déchets des défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (eventuellement contrôle de qualité du linge propre)   fe le circuit des déchets des sincient local des déchets des définisments de la collecte, traitement local des déchets des définisments et des contrôles pour l'hygiène alimentaire   de la circuit des déchets des sincients de la contrôle sourchée pour l'hygiène alimentaire   de la circuit des déchets des sincients de la contrôle sourchée pour l'hygiène alimentaire   de la contrôle sourchée pour l'hygiène alimentaire   de la desinentaire   de l	ī	10	d			
tenues spécifiques aux secteurs à haut risque  J 50 a INGIENG ERPRAIL DE L'ETABLISSEMENT  J 50 a Le CLIN est intégré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement  J 50 b Le CLIN est intégré de façon systématique pour définir la politique d'hygiène de l'établissement  J 50 b Le CLIN evalue les techniques utilisées avec le soucis de proposer le meilleur rapport coût-efficacité  J 50 c Les recommandations s'appuient sur les documents diffusés par le CTIN, les C-CLIN, les sociétées savantes  J 50 d L'entretien des sois et des surfaces fait l'objet d'un cahier des charges définissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques  définissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques  for e le circuit du linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement contrôle de qualité du linge propre)  d'eventuellement contrôle de qualité du linge propre)  f le circuit des déchets set défini : tri , conditionnement , organisation de la collecte, traitement local des déchets (désinfection, incinération), évacuation horse de l'établissement en relation avec le schément erritorial d'élimination des déchets des soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  Le CLIN purit pour secteurs asseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtration en particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 i Le CLIN mittervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 60 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des risques à la contamination de lout ou partie de réseau par des legionelles  J 60 l Le CLIN intervient dans la	J	_	-	Des recommandations sont établies pour la circulation des personnels vétus de		
So			Ш	tenues spécifiques aux secteurs à haut risque		
Féablissement	-	_	Н			
J 50 b Le CLIN évalue les techniques utilisées avec le soucis de proposer le meilleur rapport coût-efficacité  Les recommandations s'appuient sur les documents diffusés par le CTIN, les C-CLIN, les sociétés savantes  J 50 d l'entretien de sols et des surfaces fait l'objet d'un cahier des charges définisant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques  J 50 e le circuit du linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement contrôle de qualité du linge propre)  J 50 f le circuit de Schechte set défini: tri, conditionement, organisation de la collecte, traitement local des déchets de sinsi i tri, occurrent de les collecte, traitement local des déchets de soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres contrôles pour l'hygiène alimentaire  J 50 l Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 l Le CLIN peut demander des filtration per particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 l Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 l Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de a qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, cau pour hémodialyse, eaux pour rireage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN ivervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des mains, cau pour hémodialyse, eaux pour rireage des dispositifs médicaux)  Le CLIN évalue l'application des ciculai	J	50	a			
Journal of the commandations of appuient sur les documents diffusés par le CTIN, les C-CLIN, les sociétés savantes   Journal of the commandation of the commanda	J	50	b	Le CLIN évalue les techniques utilisées avec le soucis de proposer le meilleur		
C.I.N., les sociétés savantes		50	Н			
J 50 d L'entretien des sols et des surfaces fait l'objet d'un cahier des charges définissant le type d'entretien (technique et fréquence) avec élaboration de fiches techniques  J 50 e le circuit du linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement contrôle de qualité du linge propre)  le circuit des déchets est défini : tri , conditionnement , organisation de la collecte, traitement local des déchets (désinfection, incinération), évacuation hors de l'établissement en relation avec le schéma territorial d'élimination des déchets des soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivans : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 i Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 60 i Le CLIN intervient de l'air s'enville de la distribution de l'eau : structure des réseaux, des réseaux, des protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brilles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinqage des dispositifs médicaux)  J 50 II Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionelles  J 51 I CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 I CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 I CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 I Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	С			
fiches techniques    fiches techniques	J	50	d			
J 50 c le circuit du linge est défini (propre et sale) ainsi que les conditions de transport (éventuellement contrôle de qualité du linge propre)  J 50 f le circuit des déchets est défini : tri, conditionnement , organisation de la collecte, traitement local des déchets (désinfection, incinération), évacuation hors de l'établissement en relation avec le schéma territorial d'élimination des déchets de soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire contrôles pour l'hygiène alimentaire contrôles pour l'hygiène alimentaire pédiatriques, laits maternels  J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour bribles, lavage chirurgical des mains, e						
Céventuellement contrôle de qualité du linge propre	I	50	Р			
J 50 f le circuit des déchets est défini : tri , conditionnement , organisation de la collecte, traitement local des déchets (désinfection, incinération), évacuation hors de l'établissement en relation avec le schéma territorial d'élimination des déchets de soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 Il Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 61 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	Ľ	L	Ĭ			
hors de l'établissement en relation avec le schéma territorial d'élimination des déchets de soins  J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 I Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-71 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 62 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 53 Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	f			
déchets de soins     Journal of Source   CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire     Journal of Source   Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels     Journal of						
J 50 g Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des contrôles pour l'hygiène alimentaire  J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 j Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 II Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
J 50 h Le CLIN peut demander des contrôles complémentaires dans les cadres suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 I Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 7 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	g	Le CLIN est au minimum informé des résultats de visites réglementaires et des		
suivants : alimentation pour secteurs aseptiques, alimentation entérale, laits pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 I Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 7 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	7	50	H			
pédiatriques, laits maternels  J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	h			
J 50 i Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des installations de traitement de l'air : conditionnement d'air, flux laminaire, enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux  J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 cONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
enceintes protégées, système de filtrationen particulier dans les secteurs à haut risque infectieux   J   50   J   Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux	J	50	i	Le CLIN participe au contrôle du fonctionnement et à la maintenance des		
haut risque infectieux   J   50   J   Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux   J   50   k   Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)   50   Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles   J   50   m   Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose   J   CONTROLE D'ENVIRONNEMENT   J   51   a   Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent   J   51   b   Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
J 50 j Le CLIN intervient dans la maîtrise du risque infectieux en cas de travaux  J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 I Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
J 50 k Le CLIN intervient pour garantir la sécurité de la distribution de l'eau : structure des réseaux, de sa protection (disconnexion), de la qualité microbiologique de l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	j			
l'eau du réseau, de la qualité des eaux effectivement distribuées dans l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	k			
l'établissement et en particulier (piscines, bains pour brûles, lavage chirurgical des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 l Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)  J 50 1 Le CLIN évalue les risques à la contamination de tout ou partie de réseau par des légionelles  J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils						
J   16gionelles   16gionelles   17   18   18   19   19   19   19   19   19			Ш	des mains, eau pour hémodialyse, eaux pour rinçage des dispositifs médicaux)		
J 50 m Le CLIN évalue l'application des ciculaires DGS n°97-311 du 24 avril 1997 et DGS n°98-71 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J	50	1			
DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention de la légionellose  J 51 CONTROLE D'ENVIRONNEMENT  J 51 a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent  J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	Ţ	50	m			
J     51     CONTROLE D'ENVIRONNEMENT       J     51     a Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent       J     51     b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils			'''	DGS n°98-771 du 31 décembre 1998 concernant la surveillance et la prévention		
J     51     a     Ces contrôles sont effectués et interprétés par du personnel compétent       J     51     b     Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	_		Ш	de la légionellose		
J 51 b Principalement réaliser pour rechercher la source d'un phénomène infectieux, ils	J					
	J		-			

J	51	С	Dans les contrôles réalisés en routine (qualité des eaux à usage alimentaire et à	
			usage médical, contrôle de la qualité microbiologique de l'air, contrôle de	
			l'alimentation préparée pour les patients vulnérables), le CLIN s'assure de	
			leur réalisation et prend connaissance des résultats	
J	51	d		
,	51	u	désinfection ou d'entretien pour tester l'efficacité, sensibilisation et motivation	
			du personnel, contrôle dans les secteurs à haut risque infectieux)	
K		$\vdash$	MESURES D'ISOLEMENT	
K	52	$\vdash$	PRECAUTIONS STANDARD	
K	52	H		
I.V.	32	a	liquides biologiques ou tout autres produits d'origine humaine sont appliquées	
77		,	dans l'établissement (tableau IV page 60)	
K	52	b		
**	#2	$\vdash$	standard	
K	53	$\vdash$	PRECAUTIONS PARTICULIERES (PP)	
K	53	a	Des PP d'isolement technique et/ou géographique sont définies en complément	
		$\perp$	des précautions standard	
K	53	b		
K	53	С		
K	53	d	Les PP comprennent les précautions Contact (C)	
K	53	e	Les PP comprennent des recommandations en matière d'isolement géographique	
			en chambre seule	
K	53	f	Les PP comprennent des recommandations en matière de limitation de	
			déplacement	
K	53	g	Les PP comprennent des recommandations en matière de renforcement de	
		ا ا	lavage de mains	
K	53	h	Les PP comprennent des recommandations en matière de vêtements de	
		[ ]	protection à porter	
K	53	i	Les PP comprennent des recommandations en matière d'élimination des	
	00	1	instruments, du linge contaminé, des déchets et des excréta	
K	53	j	Les PP comprennent des recommandations en matière de signalisation , de	
IX	33	J	communication et d'information	
K	53	k		
I.V.	33	K	*	
17	50	1	correspondants	
K	53	1	Les recommandations d'isolement septique émises par le CTIN et la Société	
			Française d'Hygiène Hospitalière sont utilisées comme référence dans	
		$\vdash$	l'établissement	
K	54	$\vdash$	ISOLEMENT PROTECTEUR	
K	54	a	L'isolement protecteur peut être mis en place pour les patients présentant une	
		Ļ	diminution des défenses immunitaires	
K	54	b	Les conditions d'isolement protecteur sont définies pour la circulation des	
			personnes, l'architecture, l'utilisation de protections stériles, l'indication	
			éventuelle de matériels de soins et d'alimentation de qualité microbiologique	
		Ш	adaptée	
K	54	С		
K	54	d	Le CLIN et les équipes médicales évalue les indications de l'isolement	
			protecteur	
L			PROTECTION VIS A VIS DES ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU	
			SANG (AES) ET LIQUIDES BIOLOGIQUES	
L	55		PREVENTION DES AES	
L	55	a	La direction de l'établissement fournit aux personnels des mesures de protection	
			collectives et individuels	
L	55	h	Dans le cadre de la politique de protection des AES, les précautions standard	
_			sont mises en place dans l'établissement	
L	55	С	La politique de vaccination contre l'hépatite B est mise en place par le médecin	
_	00	ľ	du travail sous la responsabilité du directeur pour toutes les catégories	
			professionnelles affectées à un poste exposé	
L	55	d		
	55	u	réalisée en collaboration avec le CLIN et le CHSCT et les données sont	
			transmises aux services concernés	
L	55	e	Une équipe multidisciplinaire réalise l'information et la formation concernant	
L	55	-	les gestes à risque, les modalités de déclaration des AES, les précautions	
			standard, l'utilisation des nouveaux matériels	
L	55	f	Les informations et cette formation s'adressent à l'ensemble des personnels et	
L	55	1	plus particulièrement aux nouveaux personnels et aux étudiants	
L	55	-	Le choix rationnel du matériel se fait en collaboration avec la pharmacie, le	
L	23	g		
			médecin du travail, l'EOH, le service de soins infirmiers et les services économiques	
т	55	L	Les AES sont pris en charge rapidement pour une évaluation des risques	
L	23	h	Les AES sont pris en charge rapidement pour une evaluation des risques encourus	
т	5.5	-	Les conditions de mise en place de la chimioprophylaxie, du suivi clinique	
L	55	i		
т	55	-	et/ou biologique adapté, sont définies	
L	55	j	L'organisation du dispositif de prévention des AES fait l'objet de procédures	
т		1	écrites	
L	55	k	L'ensemble du personnel connaît toutes ces procédures	
L	56	Н	DISPOSITIFSMEDICAUX DITS DE SECURITE	
L	56	a	Les systèmes de sécurité sont intégrés plutôt que rapportés	
L	56	b		
L	56	С	Les système de mise en sécurité par l'opérateur sont préférentiellement : à action	
		$\sqcup$	unimanuelle, irréversible avec un indicateur de mise en sécurité	
M			PREVENTION DE LA DIFFUSION DES BACTERIES	
		$\sqcup$	MULTIRESISTANTES (BMR)	
M		$\perp$	MAITRISE DE LA DIFFUSION DES BMR	
M	57	a	Le CLIN met en place un programme de maîtrise des BMR	

M	57	b	L'efficacité du programme est évalué par le programme de surveillance des		
Μ.	57		BMR (voir H39 à H42) Les taux de BMR calculés sont croisés avec des paramètres pharmaco-		
М	57	С	Les taux de BMR calcules sont croises avec des parametres pharmaco- épidémiologiques (consommation des antibiotiques,)		
М	57	d	Le programme de maîtrise des BMR comprend un volet sur le bon usage des antibiotiques		
M	57	e	Le programme de maîtrise des BMR comprend une partie sur l'interruption de		
			la transmission croisée des BMR (identification des réservoirs, isolement, signalisation et information et parfois chimio-décontamination des porteurs et		
		Ш	traitement de l'environnement		
M	57 57	d f	L'observance de ce programme par les soignants est évaluée L'observance de ce programme pour le bon usage des antibiotiques est évaluée		
M	57	g	Des ressources matériels suffisantes sont attribuées aux personnels		
M M	57 <b>58</b>	h	Une formation adéquate est fournies aux équipes médicales et paramédicales POLITIQUE ANTIBIOTIQUE DE L'ETABLISSEMENT		
M	58	a	Des recommandations sur les pratiques cliniques prouvées sont détaillées		
M	58 58	b c	Le comité du médicament et le CLIN mettent en œuvre ces recommandations  Des actions de formation et d'information sont mises en place		
M	58	d	La dispensation des antibiotiques est encadrée		
M	58	e	Des audits sur les pratiques de prescription sont réalisés pour les comparer aux référentiels		
M	58	f	Un circuit de veille pharmaco-épidémiologique encadre ce travail		
M M	58 <b>59</b>	g	Les services de soins, la pharmacie et le laboratoire sont en réseau  IDENTIFICATION DES PATIENTS PORTEURS, INFECTES OU		
IVI	39		COLONISES		
M	59	a	Les procédures mises en place permettent une identification rapide des patients présentant une BMR ainsi que leur signalisation		
M	59	b	Le dépistage des patients porteurs est mis en place dans certaines conditions		
M	59	С	(définies par le CLIN) Ce dépistage est sélectif (en cas d'épidémie ou chez des patients présentant des		
IVI	39		facteurs de risque)		
M	59	d	Ce type de dépistage est réalisé dans des services à risques (réanimation et soins intensifs)		
M	60		ISOLEMENT DES PATIENTS PORTEURS DE BMR		
M	60	a	L'isolement est mis en place en priorité quand les sites colonisés ou infectés sont potentiellement disséminateurs		
M	60	b	L'isolement est mis en place en priorité quand le patient est dépendant et soumis		
M	60	С	à de nombreux contacts (soins)  L'isolement est mis en place suite à prescription médicale du médecin pour une		
IVI	00		durée déterminée		
M	60	d	Une information claire sur les modalités d'isolement est fournie aux patients et aux visiteurs		
M	60	e	Les mesures d'isolement tiennent compte de structures et sont adaptées aux		
M	60	f	conditions locales  Les mesures d'isolement sont à la fois techniques et géographiques		
M	60	g	L'isolement technique correspondant aux « précautions contact » font l'objet de		
M	60	h	recommandations dans les services de soins  Le respect rigoureux de ces procédures est évalué		
M	60	i	L'isolement géographique est réalisé en chambre individuelle ou à défaut un		
M	60	i	poste de lavage de mains destiné aux personnels est situé à proximité du lit D'autres stratégies sont envisagées (regroupement de patients atteints des mêmes		
		٦	BMR, affectation spécifique de personnels soignants)		
M	60	k 1	La mise en place d'un secteur septique est envisagé dans l'hôpital Les entrées dans la chambre d'isolement et la circulation des patients porteurs		
		Ĺ	sont définies et limitées		
M	61		SIGANILISATIONS ET INFORMATIONS EN CAS DE NOUVELLES HOSPITALISATIONS		
M	61	a	La signalisation des patient porteurs de BMR concerne : la chambre du patient		
			(éventuellement le lit), les résultats d'examens microbiologiques, les dossiers médicaux et infirmiers, certaines demandes d'examen, les documents lors des		
1.1	61	L	transferts		
M	61	b c	Des fiches spécifiques de transmission facilement identifiables sont utilisées Une information préalable des services recevant ces patients ou assurant leur		
M	61	,1	transfert est organisée Le système d'information permet d'identifier rapidement ces patients en cas de		
M	01	d	nouvelles hospitalisations (dossier patient informatisé, compte-rendus		
M	62	Н	d'hospitalisation) CHIMIO-DECONTAMINATION DES PATIENTS PORTEURS DE BMR		
M	62	a	La chimio-décontamination (limité dans le temps) est utilisée uniquement après		
M	62	b	évaluation des inconvénients potentiels  La chimio-décontamination reste une mesure d'appoint dans certaines		
		U	circonstances		
M	62	С	La chimio-décontamination du personnel soignant n'est pas envisagée sauf dans certaines circonstances bien définies		
N		Ħ	PREVENTION DES INFECTIONS DU SITE OPERATOIRE		
N N	<b>63</b>	a	PERIODE PRE-OPERATOIRE  La durée du séjour hospitalier avant l'opération est limitée au maximum		
N	63	b	Les explorations pré-opératoire sont réalisées si possible en ambulatoire		
N	63	С	En cas d'infection, l'intervention est reportée chaque fois que possible (sauf si l'infection est le motif de l'intervention)	_	
N	63	d	Les infections sont traitées préalablement à l'intervention		
N N	63	e f	Un protocole précis est mis en place pour la préparation de l'opéré  La préparation de l'opéré est réalisée sous le contrôle de l'infirmière		
1.4	UJ	1	La proparation de l'opere est reanisee sous le controlle de l'infillimete		 

N 6 N 6 N 6	53					
N 6 N 6	- 1	g	La réalisation de la préparation de l'opéré est enregistrée dans le dossier patient			
N 6 N 6	2	h	(exemple : fiche préétablie)  La dépilation est réalisée de préférence avec une tondeuse ou avec la dépilation			
N 6	)3	n	chimique (réalisation d'un test de sensibilité au préalable)			
N 6	53	i	Le rasage est proscrit pour la dépilation			
	_	i	Dans les cas exceptionnels d'utilisation du rasoir, le rasage est limité à la zone			
	~  ·	۱,	de l'incision, il est réalisé le plus près possible de l'intervention avec un savon			
			antiseptique (de la même gamme que le savon du bloc)			
N 6	53	k	Une douche antiseptique est pratiquée la veille de l'intervention et renouvelée si			
			possible, le matin de l'intervention (savon de la même gamme que le savon du			
37 6			bloc)			
N 6	53	1	La douche antiseptique concerne la totalité du corps (savon de la même gamme			
N 6	53	m	que le savon du bloc) Le nettoyage et l'antiseptie de la zone de l'incision opératoire sont réalisées avec			
IN O	)3	111	savon et un antiseptique de la même gamme			
N 6	53	n	Un temps de séchage intervient entre deux applications d'antiseptique			
$\overline{}$	-		Des produits d'efficacité prouvée sont utilisés (chlorhexidine alcoolique,			
			polyvinylpyrrolidone iodée,)			
N 6	53	p	Une démarche similaire est adoptée en chirurgie ambulatoire			
N 6	64		LAVAGE CHIRURGICAL DES MAINS ET HABILLAGE			
N 6	54	a	Le lavage chirurgical des mains et les procédures d'habillage sont parfaitement			
		_	codifiées et écrites			
	_		Le port d'une double paire de gants chirurgicaux est appliqué			
N 6	54	С	Cette double paire de gants est changée dès qu'il y effraction et la paire externe			
N 6	54	d	est changée régulièrement et notamment à chaque temps opératoire  La protection large du visage est assurée par des masques et des lunettes			
11 0	) <del>-1</del>	u	La protection large du visage est assurée par des masques et des functies adaptées			
N 6	54	e	Les matériaux utilisés pour le champ opératoire et les tenues des opérateurs sont	<del>                                     </del>		
.	.	-	étudiés par les services acheteurs et utilisateurs (en référence aux normes			
			existantes)			
N 6	55	T	ENVIRONNEMENT DU BLOC OPERATOIRE			
N 6	55	a	L'environnement du bloc opératoire fait l'objet d'une maintenance rigoureuse			
N 6	55	b	Les règles générales d'hygiène sont strictement respectées			
N 6	55	С	Les règles concernant les techniques d'entretien du matériel utilisé et des locaux,			
			les tenues vestimentaires et les circuits établis sont parfaitement définies et			
37. 6		_	respectées			
N 6	55	d	Le comportement du personnel est parfaitement codifié (déplacements,			
NI C		-	présences, bavardage)			
$\overline{}$	$\overline{}$	e f	L'air du bloc est filtré et climatisé avec un taux de renouvellement adapté  Dans le cas de la chirurgie orthopédique propre, le traitement de l'air par flux			
IN O	,,	1	laminaire (ou autres techniques comparables) peut être recommandé			
N 6	55	g	Des contrôles réguliers des installations de traitement de l'air sont effectués			
_	66	5	ANTIBIOPROPHYLAXIE			
	_	a	Le comité du médicament et le CLIN font établir des protocoles			
		"	d'antibioprophylaxie			
N 6	66	b	Le comité du médicament et le CLIN évaluent l'observance des protocoles			
N 6	66	С	Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention chirurgicale			
- 1		- 1	propre (type I) : implantation de prothèse en chirurgie orthopédique ou			
- 1						
			vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe,			
N. C			vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre			
N 6	56		vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie			
N 6	56		vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif,			
		d	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire			
		d	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif,			
N 6	56	d	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre. Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire. Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas			
N 6	56	d e	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)			
N 6	56	d e	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant			
N 6	56	d e	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48			
N 6	56 56	d e f	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)			
N 6 N 6 N 6	56 56 56	d e f g	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique			
N 6 N 6 N 6	56 56 56	d e f	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non			
N 6 N 6 N 6	56 56 56	d e f g	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	56 56 56 56	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	56 56 56 56	d e f g	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre. Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire. Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative. L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique. L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite.			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	56 56 56 56	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	56 56 56 56	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'inciston) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	56 56 56 56	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement) L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention) La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 O 0 6	666	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	666 666 666 667 667 667 667 667 667 667	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum			
N 66 O 66 O	666 666 666 667 677 677 677 677 677 677	d e f g h i j b	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure			
N 66 O 66 O	666 666 666 667 677 677 677 677 677 677	d e f g h i	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 O 6 O 6 O 6	666 666 666 667 777	d e f g h i j b	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure			
N 66 N 66 N 66 N 66 O 66 O 66 O 66	566 566 567 577 568	d d e f g h i b c c	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure sont préférées  SONDAGE VESICAL CLOS			
N 66 N 66 N 66 N 66 O 66 O 66 O 66	566 566 566 567 577 577 577 578 588	d d e f g h i b c c	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure sont préférées  SONDAGE VESICAL CLOS  L'utilisation impérative du sondage vésical clos est respectée dans			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	666 666 666 667 757 757	d e f g h i i j a b c a	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure  SONDAGE VESICAL CLOS  L'utilisation impérative du sondage vésical clos est respectée dans  l'établissement			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	666 666 666 667 757 757	d d e f g h i b c c	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure sont préférées  SONDAGE VESICAL CLOS  L'utilisation impérative du sondage vésical clos est respectée dans			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	666 666 666 667 757 757	d e f g h i i j a b c a	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	566 566 566 566 567 577 577 578 58 58 88 88 88	d e f g h i i j a b c a	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure sont préférées  SONDAGE VESICAL CLOS  L'utilisation impérative du sondage vésical clos est respectée dans l'établissement  Les principes suivants sont respectés : sondes et sacs sont posés et enlevés ensemble, sondes et sacs restent solidaires pendant toute la durée du sondage, vidange et prélèvement s'effectuent aseptiquement  Des actions d'information et de forma			
N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6 N 6	566 566 566 567 57 57 57 58 58 58 58	d e f g h i i j b c b b b	vasculaire, chirurgie cardiovasculaire, greffe et transplantation d'organe, neurochirurgie et également pour d'autres interventions de chirurgie propre  Une antibioprophylaxie est mise en place en cas d'intervention de chirurgie propre contaminée (type II) lorsque le risque d'infection est élevé (tube digestif, appareil génito-urinaire, voies biliaires, appareil respiratoire  Les interventions de chirurgie contaminée et sale (type III et IV) ne font pas l'objet d'une antibioprophylaxie mais d'une antibiothérapie curative  L'antibioprophylaxie est consiste en une monothérapie (choisi en fonction d'études, de la diffusion, de l'établissement)  L'antibioprophylaxie débute au moment de l'induction de l'anesthésie (avant l'incision) et est limitée à la durée de l'intervention (ne doit pas excéder 48 heures après l'intervention)  La dose unitaire ne doit pas être inférieure à la dose thérapeutique  L'utilisation de l'antibioprophylaxie par voie orale n'est pas utilisée car non recommandée (exception : chirurgie colorectale pendant les 24 heures précédant l'intervention et dans le cas où existe un risque d'endocardite  Les antibiotiques administrés dans les interventions contaminées sont considérés comme faisant partie de traitements curatifs (choix et durée en fonction de la bactérie, de la localisation et de la gravité)  PREVENTION DES INFECTIONS URINAIRES NOSOCOMIALES  INDICATIONS ET DUREE DU SONDAGE VESICALE  Les indications et la durée du sondage vésical à demeure sont limitées au strict minimum  L'incontinence isolée ne fait pas l'objet d'un sondage vésical à demeure  Chaque fois que possible , des méthodes alternatives au sondage vésical à demeure sont préférées  SONDAGE VESICAL CLOS  L'utilisation impérative du sondage vésical clos est respectée dans l'établissement  Les principes suivants sont respectés : sondes et sacs sont posés et enlevés ensemble, sondes et sacs restent solidaires pendant toute la durée du sondage, vidange et prélèvement s'effectuent aseptiquement			

0	69	a	Les techniques aseptiques du sondage vésical clos (pose et entretien) font l'objet	I	1
	0)	a	de fiches techniques adaptées et révisées périodiquement par le CLIN		
О	69	b	Les points suivants sont précisés: lavage des mains, le port de gants, la		
	60	Н	préparation avant la pose, la pose aseptique		
О	69	С	Egalement sont précisés: le mode de fixation du sac, les soins aux patients sondés, les techniques de prélèvement aseptique		
О	69	d	Les techniques alternatives (recueil des urines et technique de sondage itératif)		
		Ш	font également l'objet de fiches techniques particulières		
О	69	е	Le matériel (sonde et sac évacuateur) est parfaitement adapté à la technique du sondage vésical clos		
0	70	Н	ECBU ET TRAITEMENT DES INFECTIONS URINAIRES		
0	70	a	Un ECBU des urines n'est pratiqué que lorsqu'il y a présomption d'infection		
	70	,	urinaire		
О	70	b	Un suivi plus systématique est réalisé chez les patients à haut risque infectieux ou dans le cadre d'évaluation épidémiologique		
О	70	С	Dans le cas d'évaluations épidémiologiques; des bandelettes urinaires sont		
		Ш	utilisées		
О	70	d	Les conditions de mise en place d'un traitement antibiotique sont parfaitement définies: durée (de préférence courte), signes cliniques, présence de la sonde,		
			remplacement de la sonde		
0	71		AUTRES GESTES DIAGNOSTIQUES ET THERAPEUTIQUES		
О	71	a	La cytoscopie, les autres endoscopies urologiques, les examens urolo-		
О	71	b	dynamiques font l'objet d'une surveillance épidémiologique  Pour ces techniques , l'aseptie des procédures est pratiquée avec : l'éviction des		
	, 1		patients infectés et l'antibioprophylaxie pour les patients à risque		
0	72		ACTIVITES A RISQUE INFECTIEUX ELEVE		
0	72 72	a b	Les mesures supplémentaires en urologie sont : antibioprophylaxie en chirurgie Les mesures supplémentaires en urologie sont : irrigation vésicale continue à		
	14	U	double courant pour la période post-résection de prostate et définition d'une		
			procédure aseptique de « décaillotage » (limitant au maximum les ouverture		
	72	Н	système clos)		
О	72	С	Les mesures complémentaires en long séjour gériatrique et en rééducation fonctionnelle : les infections urinaires asymptomatiques ne font généralement		
			pas l'objet d'un traitement (uniquement isolement si BMR)		
О	72	d	Les mesures complémentaires en long séjour gériatrique et en rééducation		
			fonctionnelle : des mesures de prévention sont mises en place (hygiène globale des soignants (mains), des patients et des soins, hydratation des patients)		
P		Н	PREVENTION DES INFECTIONS RESPIRATOIRES NOSOCOMIALES		
P	73		RECOMMANDATIONS GENERALES		
P	73	a	Les précautions standard (en particulier lavage des mains et port de gants) son		
			parfaitement respectées (risques majeurs au moment des aspirations oropharyngées et bronchiques)		
P	73	b			
	72	Ш	transmissibles et dans le cas d'infection ou de colonisation par des BMR		
P	73	С	Les fiches techniques et les protocoles de soins sont : écrits, validés, mis à jour et périodiquement évalués		
P	73	d	Une surveillance régulière de l'incidence des pneumopathies nosocomiales est		
	=-2	Ш	mise en place dans les services à haut risque		
P	73	е	Les informations (nombre de jours de « ventilation/intubation » sont recueillies pour le calcul des densités d'incidence		
P	74	П	MATERIELS UTILISES POUR L'ASSISTANCE VENTILATOIRE		
P	74	a	Les dispositifs médicaux sont compatibles avec les techniques d'entretien à		
P	74	h	appliquer (inclusion de ce critère dans le cahier des charges)		
Г	/4	U	Des sondes d'intubation et des canules de trachéotomie stériles et à usage unique sont utilisées		
P	74	С	Les ballons de ventilation manuelle (type AMBU) et les masques utilisés pour la		
			ventilation au masque sont stérilisés ou soumis à une désinfection entre deux		
P	74	d	patients Les tuyaux sont stérilisés entre chaque utilisation		
P	74	e	Les mêmes règles sont appliquées aux respirateurs de transport		
P	75	Ц	PREVENTION CHEZ LES OPERES		
P	75	a	Une prise en charge spécifique (en pré-opératoire) est assurée pour les patients devant recevoir une anesthésie pour une intervention abdominale ou thoracique		
			ou qui sont porteurs d'une maladie respiratoire chronique		
P	75	b	La prise en charge peropératoire comprend : des précautions particulières pour		
P	75	Н	les inductions anesthésiques sur estomac plein  La prise en charge peropératoire comprend : l'utilisation de sondes d'intubation		
ľ	75	С	à usage unique, une humidification et une température correcte de gaz inhalés,		
		Ш	l'utilisation éventuelle de filtres anti-bactériens et anti-viraux		
P	75	d	La prise en charge peropératoire comprend : l'extubation du patient après		
P	75	e	récupération de l'autonomie respiratoire avec état de concience normal  La prise en charge postopératoire comprend : kinésithérapie respiratoire et		
_	, 5	Ŭ	analgésie autorisant la toux		
P	75	f	La prise en charge peropératoire comprend : le lever le plus précoce du patient		
P	76		PREVENTION LORS D'AEROSOLS, D'OXYGENOTHERAPIE NASALE ET DE NEBULISATIONS		
P	76	a	Les modalités d'utilisation des matériels à usage unique (sondes nasales, lunettes		
		Ш	à oxygène) sont respectées		
Р	76	b	De l'eau ou des solutions stériles sont utilisées pour les réservoirs		
P	76	С	Les monodoses sont privilégiées pour l'aérosolisation et la nébulisation (respecter les conditions d'aseptie)		
P	76	d	Les réservoirs presque vides sont vidés avant d'être à nouveau remplis		
P	76	e	Les procédures d'entretien sont parfaitement respectées		
P	76	f	Les réservoirs sont nettoyés, désinfectés, rincés et séchés tous les jours		J l

P	76	g	L'oxygénothérapie à un débit inférieur à 3 l/min fait rarement l'objet d'une	
P	76	h	humidification Les réservoirs pré-remplis d'eau stérile (« système clos ») est une solution	
Р	/6	п	envisageable	
P	77		HUMIDIFICATEUR CHAUFFANT/CIRCUITS DES RESPIRATEURS/BLOCS EXPIRATOIRES	
P	77	a	L'humidificateur chauffant est rempli d'eau stérile	
P	77	b	Le liquide stagnant dans les tuyaux et le piège à eau est éliminé et ne peut refluer vers le patient ou l'humidificateur	
P	77	С	Les circuits des respirateurs sont changés de façon périodique chez un même	
P	77	d	patient  La possibilité de changer les circuits des respirateurs entre chaque patient est	
Ш		Ц	envisageable (sauf en cas de souillure)	
P	77 77	e f	Les blocs expiratoires sont stérilisés entre chaque patient Un carnet de bord indiquant les dates de changement des circuits, ainsi que les	
	.,	-	cycles de stérilisation ou de désinfection est mis en place pour chaque ventilateur	
P	78		CAS D'UTILISATION D'UN FILTRE ANTIBACTERIEN ET ANTIVIRAL ou d'UN ECHANGEUR DE CHALEUR ET D'HUMIDITE AYANT UN POUVOIR DE FILTRATION ANTIBACTERIEN ET ANTIVIRAL (ECH-F)	
P	78	a	Dans ce cas de figure, les tuyaux peuvent n'être changés que pour chaque nouveaux patients	
P	78	b	Le filtre ou l'ECH-F et le système de connexion avec la sonde d'intubation sont changés régulièrement (délai habituel 24 à 48 heures)	
P	78	С	Les filtres ou les ECH-F sont également changés s'ils sont "saturés" par des	
P	78	d	secrétions bronchiques ou provenant de l'œdème pulmonaire L'utilisation de l'ECH-F permet de réduire la charge en soins par rapport aux	
P	79	$\vdash \vdash$	humidificateurs TECHNIQUES DE SOINS AUX PATIENTS SOUS ASSISTANCE	
Ш		Ш	VENTILATOIRE	
P	78	a	L'antiseptie soigneuse de l'oropharynx et du nasopharynx doit être réalisée avant l'intubation (si urgence l'autorise)	
P	79	b	avant i intuation (si digence i autorisé) Les aspirations de de l'oropharynx et du nez sont assurées régulièrement (après avoir réalisé des lavages)	
P	79	С	Les aspirations bronchiques (à la demande en fonction de l'encombrement) sont	
			réalisés avec la technique "sans contact" après lavage des mains (port de gants non stériles)	
Р	79	d	Une sonde stérile est utilisée pour chaque aspiration bronchique (le liquide	
P	79	e	utilisé pour le rinçage est également stérile)  L'utilisation de sondes protégées par un manchon et des sondes d'intubation	
			munies d'un système d'aspiration au dessus du ballonnet est éventuellement mise en place et est évaluée	
P	79	f	Des liquides stériles sont utilisés pour des instillations bronchiques	
P	79	g	La mise en place d'une trachéotomie est réalisée avec une aseptie « chirurgicale »	
P	79	h	Les canules de trachéotomie sont changées dans de strictes conditions d'aseptie	
P	80	Н	(le rythme optimal de changement n'est pas connu)  AUTRES MESURES « PLUS CONTREVERSEES »	
P	80	a	le choix entre les anti-acides (anti-H2) et les médicaments ne modifiant pas le	
			pH: l'utilisation des anti-acides semble plus efficace dans la prévention des ulcères aigus sans augmenter de façon significative le risque de pneumopathie	
Р	80	b	La sédation profonde et surtout la curarisation ne sont utilisées que chez les	
P	80	С	patients les plus gravement atteints (majoration du risque de pneumopathie)  Les patients en réanimation sont mis en position semi-assise	+
Р	80	d	La technique d'antibioprophylaxie (décontamination digestive sélective associée à une antibiothérapie courte par voie générale) n'est pas conseillée tant que	
			l'effet sur les résistances bactérienne aux antibiotiques n'est pas évalué	
Q Q	81	Н	PREVENTION DES INFECTIONS LIEES AUX CATHETERS INDICATIONS	
Q	81	a	Les indications de la mise en place de dispositifs intra-vasculaires sont limitées	
0	81	b	au maximum la voie orale ou entérale est préférée chaque fois que possible à la voie veineuse	
Ĺ		Ľ	pour l'administration de médications ou de nutriments	
Q	<b>82</b>	a	MISE EN PLACE D'UN CATHETER VEINEUX CENTRAL  La mise en place est assurée par un opérateur entraîné dans les conditions	
4			d'aseptie chirurgicale (limitation du personnel à proximité du malade au	
Q	82	b	minimum requis) Préparation de l'opérateur : habillage (calot, masque, blouse stérile, gants	
0	82	Ц	stériles), après lavage chirurgical des mains et avant bras  Préparation de la zone d'insertion du cathéter : dépilation préalable rarement	
٧	04	С	indispensable (crème dépilatoire, tondeuse ou ciseaux, rasage proscrit),	
			nettoyage de la zone avec une solution moussante (même gamme que l'antiseptique utilisé pour la désinfection), rinçage à l'eau stérile et séchage	
Q	82	d	Antiseptie de la zone d'insertion du cathéter : application d'un antiseptique	
			(chlorhexidine alcoolique, polyvinylpyrrolidone iodée ou autres si activité comparable) en débordant largement de la zone de cathéterisation, une deuxième	
			application est réalisée après séchage et mise en place d'un champ stérile	
Q	82	e	débordant largement de la zone  Des agents "dégraissants" (type acétone ou éther ne sont pas appliqués)	
Q	82	f	La fixation du cathéter à la peau par une suture non résorbable solide	
Q	82	g	La couverture du point de pénétration du cathéter est réalisé par un pansement stérile standard ou transparent semi-perméable à l'air permettant l'inspection quotidienne du cathéter	
Q	82	h	Le pansement reste en place pendant toute la durée de la voie d'accès veineux	
Ш			sauf si il est souillé ou non hermétique	

Q	82	i	La date de pose du cathéter est indiquée dans le dossier du patient		
Q	83		TECHNIQUES POUVANT REDUIRE LE RISQUE INFECTIEUX		
Q	83	a	La recommandation d'utiliser le territoire cave supérieur est respectée		
Q	83	b	Le cathétérisme des veines sous-clavières est préféré aux jugulaires internes car il expose moins au risque d'infection		
Q	83	С	En onco-hématologie ou pour les cathétérismes prolongés (>30 jours),	<u> </u>	
			l'utilisation de cathéters ou chambres implantables semble permettre la réduction		
Q	83	d	du risque infectrieux L'utilisation des cathéters multi-lumières est possible (bénéfice pratique pour		
Ų	63	u	certains patients) car le risque infectieux ne semble pas supérieur		
Q	84		MESURES PRENTIVES D'INTERETS INCERTAINS		
Q	84	a	La tunnelisation semble inutile excepté dans les cas des cathéters jugulaires		
Q	84	b	L'utilisation de cathéter imprégnés d'antiseptiques ou munis de manchons sous- cutanés est soumise à validation du fait de résultats contradictoires		
Q	84	С	Les cathéters imprégnés d'héparine (voire l'héparinisation de la voie veineuse)		
			peuvent être utilisés (réduction possible du risque infectieux) en pesant les		
Q	84	d	risques d'effets indésirables associés à ce produit  La mise en place d'une prophylaxie antibiotique (pose ou pendant la durée), est à		
V	04	u	évaluer car des résultats discordants sont donnés		
Q	84	e	L'application d'une pommade antibiotique et/ou antifongique au site d'insertion		
	0.5	Н	n'est pas recommandé CATHETERISMES VEINEUX PERIPHERIQUES		
<b>Q</b>	<b>85</b>	a	Les techniques d'entretien et la surveillance (superposables à celles	+	
`			recommandées pour les cathéters veineux centraux) comprennent : hygiène des		
	0.#		mains rigoureuse, préparation locale strcite, respect du système clos		
Q	85 85	b c	Les sites de perfusion veineuse aux membres inférieurs sont évités  Les risques inhérents à chaque type de cathéters sont évalués avant tout choix :	-	
V	0.5		cathéters en téflon et en polyuréthane plus irritants, risques d'extravasation des		
			solutions perfusées et risques de blessures pour les aiguilles métalliques		
Q	85	d	Le site d'insertion est changé toutes les 72 heures et impérativement en cas d'intolérance veineuse		
Q	85	е	Le contrôle de l'osmolarité (<= 900 mOsm/kg) et du pH des solutions est		
_		Ĺ	effectué pour évaluer la tolérance veineuse des solutions		
Q	85	f	La tolérance veineuse peut être améliorée par l'héparinisation (modalités à		
Q	86	Н	préciser dans un protocole validé) ENTRETIEN DE LA LIGNE VEINEUSE		
Q	86	a	L'entretien est rigoureusement aseptique en respectant la notion de système clos	<u> </u>	
Ì		Ш	(au maximum) et en réduisant au maximum les manipulations		
Q	86	b	L'impératif d'un pansement stérile, hermétiquement fixé, est respecté Les pansements semi-perméables (modèle perméable à l'air) ne sont utilisés	-	
Q	86	С	après tarissement du suintement sanguin secondaire à la pose du cathéter		
Q	86	d	Le pansment est changé au minimum toutes les 48 heures mais peut être gardé		
_	0.6	Н	cinq à sept jours en l'absence de souillure ou de décollement		
Q	86	е	Les manipulations de la ligne de perfusion sont effectuées après un lavage antiseptique des mains (port d'une blouse, de gants, d'un masque non		
			indispensable)		
Q	86	f	Des protocoles validés par le CLIN sont en place pour préciser les modalités		
Q	86	σ	pour toute manipulation L'intervalle de changement des tubulures de perfusion et de ses annexes		
V	80	g	(robients, rampes de perfusion) peut être porté à 72 heures		
Q	86	h	Pour les produits sanguins labiles et les solutés lipidiques, les tubulures sont		
Q	86	į	changées après chaque passage des produits  - Les cathéters veineux ne sont pas changés à intervalle prédéfini (sauf les		
V	80	1	cathéters artériels pulmonaires : chnagement à 4 à 5 jours)		
Q	86	j	Un changement sur guide (voir Q 88) est envisageable en cas de suspiscion		
	0.6	1	d'infection pour les cathéters veineux centraux  Les pavillons et les raccords sont désinfectés (chlorexidine alcoolique,		
Q	86	k	polyvinylpryrrolidone iodée ou autres produits à activité équivalente et selon		
			compatibilité) avant toute injection		
Q	86	1	La protection permanente des raccords est envisagée malgré que l'efficacité des		
Q	86	m	systèmes proposés soit insuffisamment établie L'emploi de filtres antibactériens interposés sur la tubulure de perfusion n'est		
~	00	111	pas recommandée (absence de preuve sur l'efficacité pour la prévention des		
			infections et impossibilité d'administrer des émulsions lipidiques et certains		
Q	86	n	médicaments)  Lors de la nutrition parentérale, l'héparinisation des liquides de perfusion peut		
الا	00	11	être envisagée car elle protège la veine contre les thromboses et les infections		
			(nécessité de protocoles validés, incompatibilités étudiées, rinçage soigneux		
	86		avant toute injection) Le retrait du dispositif est immédiat quand il n'est plus nécessaire		
Q <b>Q</b>	87	0	REGLES RIGOUREUSEMENT POUR LE CHOIX ET LA		
		Ш	PREPARATION DES LIQUIDES PERFUSES		
Q	87	a	La préparation est aseptique et l'utilisation immédiate		
Q Q	87 87	b c	La date de préparation et les additifs sont notés sur le flacon Les produits additifs multidoses (partagés entre les patients) sont manipulés avec		
٧	0 /		des précautions d'aseptie strictes en respectant les conditions et les délais de		
Ш		Ш	conservation		
Q	87	d	Pour la nutrition parentérale prolongée (>30 jours), l'utilisation de mélanges		
Q	87	e	binaires et ternaires paraît souhaitable (réduction des manipulations)  La préparation aseptique des liquides perfusés (par exemple : mélange de		
	~ /	$ \tilde{\ } $	nutrition cytostatiques, antibiotiques en pédiatrie) est réalisée dans une unité		
			centralisée (pour la qualité de la préparation et la sécurité du personnel et des		
Q	88	Н	patients) DIAGNOSTIC DES INFECTIONS LIEES AUX CATHETERS	-	
~		$\vdash$			 1

0	88	a	Le diagnostic d'infection locale du cathéter (avec ou sans infection systémique	
		Ш	associée) repose sur les critères de définition indiqués en C11	
Q	88	b	Les techniques indirectes sont employées quand il est important de conserver le cathéter (permettent d'éliminer l'infection sur cathéter) : écouvillonnage du point d'entrée cutané du cathéter et dans certains cas hémoculture centrale et	
Q	88	С	périphérique (voir C11) En cas de suspicion modérée et en l'absence de signes locaux un échange sur guide est réalisé (permet la conservation de la voie). Si la culture du premier	
Q	89		cathéter est positive, le second cathéter est retiré  IMPORTANCE DE LA POLITIQUE GENERALE VIS A VIS DES CATHETERS	
Q	89	a	Des protocoles écrits (périodiquement révisés) existent dans l'unité et sont appliqués par l'ensemble du personnel	
Q	89 89	b c	L'observance des protocoles est évaluée régulièrement Le nouveau personnel est formé à ces protocoles de pose et de soins	
Q	89	d	Dans les unités à haut risque, un personnel spécifique est formé pour la pose et la maintenance des cathéters	
Q	89	е	L'utilité du maintien en place des cathéters intra-vasculaires est rediscutée quotidiennement (concertation médecin – équipe paramédicale)	
Q	89	f	Une surveillance des infections associées au cathétérisme est mis en place dans les unités à haut risque	
R	89	g	Les taux d'infection sont transmis aux équipes respectives PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES CHEZ LES PERSONNES AGEES	
R	90	Ш	POLITIQUE DE PREVENTION	
R R	90	a b	Une politique de prévention des infections est définie par l'établissement Un système de surveillance est mis en place en utilisant des critères de	
		Ш	définitions spécifiques	
R	90	С	Des procédures de soins sont élaborées	
R	90	d	L'observance des procédures est régulièrement évaluée	
R	90	f	Une formation est organisée pour toutes les catégories de personnel Des moyens sont mis à disposition : pour le lavage des mains, la désinfection du matériel, matériel à usage unique, hygiène du linge, entretien des locaux,	
R	90	g	mesures d'isolement Une information est donnée à tous les acteurs : résidents, familles, visiteurs et bénévoles	
R	90	h	L'architecture et les locaux sont étudiés et aménagés en tenant compte de l'hygiène	
R R	90	i	Une réflexion sur le bon usage des antibiotiques est mise en place Lors de l'admission en service de long séjour, une évaluation des facteurs de	
		j	risque est réalisée (patients susceptibles de contracter, de transmettre ou d'être porteurs d'une infection)	
R	<b>91</b>	a	SOINS COURANTS ET RESPECT DES PRECAUTIONS STANDARDS Les soins courants à risques (toilette, change, pansement, actes de rééducation)	
			sont individualisés avec le respect strict des précautions standards	
R	91 91	b	Une politique précise de lavage des mains et de port de gants est définie L'observance de la politique précédente est évaluée	
R	91	c d	La tenue vestimentaire de base est protégée lors de soins de proximité pouvant	
R	91	е	occasionner des souillures  Le nettoyage et la désinfection du matériel et des surfaces est assuré entre chaque patient	
R	92		TOILETTE ET SOINS CUTANES	
R	92	a	Une grande rigueur en matière d'hygiène est mise en place lors de la toilette et des soins cutanés	
R	92	b	Le type de toilette est adapté au degré de dépendance mais la douche ou la toilette en chariot douche sont privilégiées	
R R	92 92	c	Les équipements sont parfaitement désinfectés entre chaque patient  La toilette inclus l'hygiène buccale	
R	92	d e	En dehors de la toilette, le lavage des mains du patient est réalisé plusieurs fois par jour	
R	93	Ц	PREVENTION PRIMAIRE DES ESCARRES	
R R	93 93	a b	Le personnel est parfaitement formé à la prévention des escarres Les mesures d'hygiène appropriées sont respectées lors des soins	
R	93	С	La prévention de l'escarre est réalisée sur une peau propre à mains nues propres	
R R	93 93	d e	Les produits utilisés sont présentés en petit conditionnement Les supports anti-escarres (ou leur protection) sont régulièrement nettoyés et	
		Ш	désinfectés	
R R	93 93	f	Un protocole de soins et une évaluation du risque d'escarre est établi En cas d'escarre constituée, les mesures pour éviter la surinfection ou la	
		g	dissémination des germes lors des soins sont instituées	
R	<b>94</b> 94	a	INFECTIONS URINAIRES  La prévention des infections urinaires repose sur les mesures présentées en O67	
R	94	b	à 072 Les méthodes alternatives au sondage sont privilégiées en cas d'incontinence urinaire	
R	94	С	Une surveillance des infections urianires sur sonde est réalisée pour sensibiliser le personnel	
R	95	П	PREVENTION DE LA TRANSMISSION CROISEE DES BMR	
R R	95 95	a b	Les mesures détaillées en M57 à M62 sont mises en place  Des fiches de transmission sont en place pour informer les services receveurs	
R	95	С	Malgré les difficultés de l'isolement dans les long-séjour, il doit être mis en place	
			des mesures adaptées pour éviter la diffusion des BMR notamment lors des soins de base, pansement, actes de rééducation)	

R	96		POLITIQUE VACCINALE		
R	96	a	Une politique vaccinale est définie au niveau de l'établissement dans le		
			programme de lutte contre les infections nosocomiales		
R	96	b	Cette politique envisage la vaccination anti-grippale conformément aux		
			recommandations en vigueur pour les pensionnaires et l'ensemble du personnel		
			entrant en contact avec les patients		
R	96	С	Cette politique envisage la vaccination anti-pneumococcique conformément aux		
			recommandations en vigueur		
S			PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES EN PEDIATRIE		
S	97		ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE		
S	97	a	La chambre de l'enfant doit comprendre en pédiatrie (autre que néonatologie) :		
			chambre individuelle de taille suffisante (permettant le séjour ou le repos des		
			parents), l'équipement nécessaires pour la toilette ainsi qu'un lave-mains		
			positionne à l'entrée de la chambre		
S	97	b			
			de réanimation adulte avec si possible baignoire incluse dans le plan de travail		
			pour les soins de l'enfant		
S	97	С			
			oncologie) sont munis d'un sas d'entrée comprenant un vestiaire, un lave-mains		
			équipé, un distributeur de masques, un support de blouses à usage unique et un		
			tableau d'information aux visiteurs		
S	98		L'ALIMENTATION DU NOURRISSON	_	
S	98	a	Les conditions de stockage des biberons dans un réfrigérateur dédié permettent		
C	0.0	1.	le respect rigoureux des précautions d'hygiène L'utilisation du lait de la mère se fait conformément à la législation en vigueur		
S	98 98	b	La biberonnerie centrale est organisée comme un service de stérilisation pour la		
3	98	С	préparation des biberons		
S	98	d		-	+
3	90	u	d'aseptie		
S	98	е	La durée maximale de stockage des biberons préparés est de 24 heures (sous		
13	90	-	réserve du respect de la chaîne du froid)		
S	98	f	Des contrôles bactériologiques sont réalisés régulièrement.		
S	98	g	Le personnel est formé et soumis aux mêmes règles d'hygiène que celles		
	70	5	appliquées en restauration collective		
S	99		LES SOINS AUX BEBES		
S	99	a	Une surblouse individualisée à chaque enfant est portée par le soignant lors des		
			soins au bébé (à usage unique ou reste dans la chambre et est changé une fois par		
			équipe et lors de souillures)		
S	99	b	Pour le change, la personne porte un tablier imperméable à usage unique,		
			idéalement des gants dit de Vilain, et envelopper la couche dans le gant avant de		
			l'évacuer.		
S	99	С	Après chaque change, un lavage des mains avant de réaliser tout autre type		
			d'acte.		
S	99	d	Chez les enfants de moins de trente mois, la recommandation de ne pas utiliser		
			d'iode oui de dérivés pour l'anitseptie de la peau est respectée.		
S	91	e	Le nettoyage et la désinfection du matériel et des surfaces est assuré entre		
			chaque patient		
S	100	Ш	INFORMATIONS DES PARENTS SI ISOLEMENT		
S	100	a	En cas de mesures d'isolement, l'information des parents est réalisée de façon		
			précise par l'équipe soignante		
S	100	b	L'isolement est indiqué sur la porte de la chambre par un moyen physique et		
			l'enfant est parfaitement informé et ne peut participer aux activités ludiques ou		
-	100	Н	instructives collectives (prévoir prise en charge individuelle)	+	
S	100	С	Les mesures sont prises par le médecin pour permettre la levée rapide de		
			l'isolement et ainsi ne pas altérer le développement psychologique de l'enfant		